

35 PROPOSITIONS

TOUR DE FRANCE DE L'ÉCOLOGIE ENRACINÉE



PRÉAMBULE



Depuis sa création en 2023, Nuances d’Avenir porte une conviction simple : nous ne réussirons la transition écologique que si elle devient l’affaire de tous. Cela suppose de dépasser les lignes partisans, de retisser la confiance et de dépolariser un débat trop souvent enfermé dans des camps, alors même que les enjeux climatiques appellent au rassemblement.

Partout en France, nos rencontres montrent la même réalité : les citoyens ne s’intéressent pas seulement au sujet, ils veulent des solutions concrètes, accessibles, compatibles avec leurs valeurs et leurs contraintes quotidiennes. Beaucoup ne se reconnaissent pas dans les récits écologiques traditionnels ; et pourtant, leur volonté d’agir est bien là. C’est précisément pour engager durablement ces publics que Nuances d’Avenir choisit d’agir.

Association apartisane, Nuances d’Avenir a pour mission de mobiliser, écouter et faire dialoguer les citoyens, acteurs associatifs et décideurs, afin de développer une écologie de solutions, accessible, pragmatique et adaptée aux réalités des territoires. Nous œuvrons à créer les conditions d’un consensus large autour des enjeux environnementaux, condition indispensable à toute transformation durable.

C’est dans cet esprit que Nuances d’Avenir soutient Écologie Responsable dans son Tour de France inédit. Ensemble, nous avons voulu aller au plus près des territoires, recueillir les propositions qui y naissent, et montrer que d’autres manières de penser l’écologie peuvent émerger. Ce livrable en est la preuve : partout, des solutions existent. Elles ne demandent qu’à être reconnues et partagées, pour inspirer davantage d’élus locaux.

Ce travail s’inscrit dans une conviction forte : le centre et la droite républicaine ont un rôle majeur à jouer dans la transition écologique. Ils doivent eux aussi s’approprier ces enjeux de façon authentique, en proposant des solutions et des récits alignés avec leurs valeurs. C’est aussi à cette condition que l’écologie pourra devenir un projet réellement collectif.

Louis Dumoulin
Directeur, Nuances d’Avenir



Selon un sondage commandé à l'Institut Vèrian (2024), l'écologie serait l'une des trois priorités des administrés envers leurs édiles. Pourtant, ce sujet, qui devrait être central, a souvent été relégué par beaucoup d'élus, dépassés par les modifications de l'habitat liées au réchauffement climatique, laissant le champ libre à des structures plus décroissantes et radicales. Les électeurs lors des élections municipales de 2020 ont donné massivement leurs suffrages, notamment dans les métropoles, à des candidats issus d'Europe-Ecologie-Les-Verts (Marseille, Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Poitiers, Besançon, Annecy, Colombes, Anduze, Tours, Arcueil...), proposant une politique dogmatique.

Pourtant, de nombreux élus, adeptes d'une écologie positive inscrivent leurs pas dans une vision enracinée et innovante pour leurs communes. Ils osent, loin du tapage médiatique, agir pour adapter leurs villes et anticipent les changements climatiques et de biodiversité à venir.

Certains sont ruraux, certains sont urbains, certains sont à la tête d'une ville périurbaine. Mais tous souhaitent profondément conserver le cadre de vie et la beauté de ces villes et villages de France.

De ce fait, **le think tank Écologie responsable**, en partenariat avec **Nuances d'Avenir**, valorise les initiatives locales des maires et des candidats de la droite et du centre via une découverte des réussites et projets locaux. Toujours à l'écoute des élus, des jeunes et des entreprises sur le terrain.

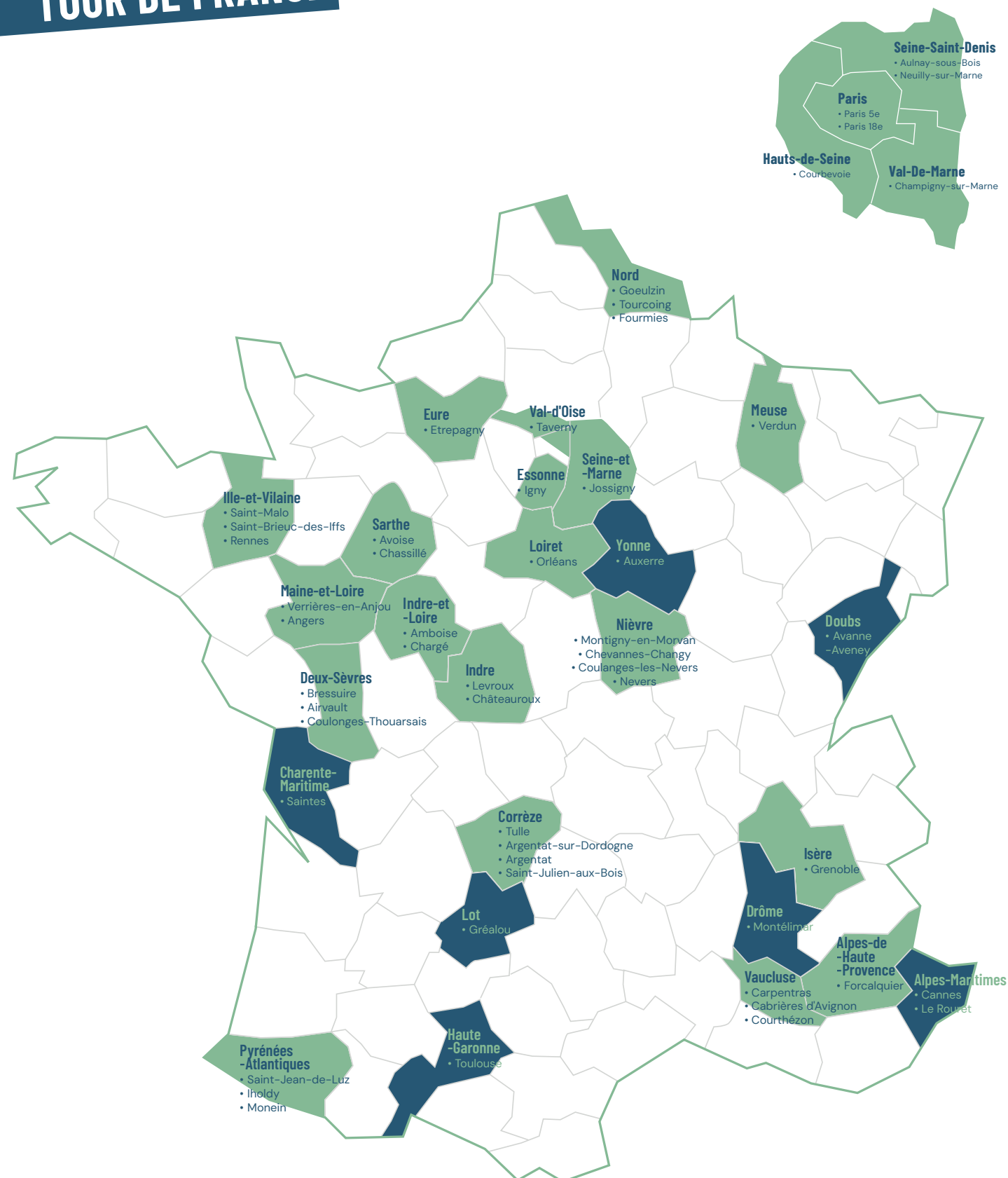
100 communes visitées, 250 élus locaux rencontrés avec des réalités très différentes du petit village de 250 habitants comme Chassillé dans la Sarthe jusqu'à de grandes agglomérations. Une diversité qui fait la beauté et la richesse de la France.

De ces moments partagés, de ces échanges noués, nous en tirons ce véritable guide de bonnes pratiques écologiques et locales. Une boîte à outils que nous espérons utile pour nos maires et candidats.

Bonne lecture !

Ferréol Delmas,
Directeur général d'Écologie
responsable

100
communes visitées
250
élus locaux rencontrés



INTRODUCTION	8
1. S'ALIMENTER. PÊCHE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION	11
PÊCHE ET AGRICULTURE	13
1. Proposition : Compétitivité et de la qualité de la pêche européenne	13
2. Proposition : Concilier production halieutique et préservation des dauphins	14
3. Proposition : Vente directe de produits locaux	15
4. Proposition : Structuration collective du secteur agricole local	16
5. Proposition : Maison du terroir	17
ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE	18
6. Proposition : Cuisine centrale	18
7. Proposition : Gaspillage et alimentation locale dans la restauration collective	19
2. HABITER. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN ET LOGEMENTS	21
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN : ÉCLAIRAGE ET VÉGÉTALISATION	23
8. Proposition : Éclairage public LED	23
9. Proposition : Politique arboricole dans un espace urbain dense	24
10. Proposition : Objectif de 100 000 arbres en associant acteurs privés et publics	25
LOGEMENTS	27
11. Proposition : Projet d'éco-quartier	27
12. Proposition : Lutte contre les îlots de chaleur	28
RÉHABILITER : TRANSFORMATION DE FRICHES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL	30
13. Proposition : Réhabilitation d'une friche industrielle en partenariat public-privé	30
14. Proposition : Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu hybride	31
3. (SE) PROTÉGER. SÉCURISATION FACE AUX RISQUES NATURELS ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	33
SÉCURISATION FACE AUX RISQUES NATURELS	35
15. Proposition : La régulation des sangliers par la chasse	35
16. Proposition : Animaux morts et santé environnementale	36
17. Proposition : Réhabilitation d'un étang et intégration d'une réserve incendie	37
18. Proposition : Les risques naturels du patrimoine architectural	38

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	39
19. Proposition : Dépollution pour une zone de baignade gratuite	39
20. Proposition : Revalorisation des bords d'un fleuve	40
21. Proposition : La forêt, préservation de la biodiversité et filière bois	41
22. Proposition : Refuge de montagne innovant	42
23. Proposition : Arboretum pédagogique	43
4. RÉDUIRE. GESTION SOBRE DES ÉNERGIES ET DES DÉCHETS	45
PRODUCTION ET GESTION DES ÉNERGIES	47
24. Proposition : Microcentrale hydroélectrique communale	47
25. Proposition : Centrale solaire	48
26. Proposition : Station de production d'hydrogène vert	49
27. Proposition : Gestion de l'eau	50
28. Proposition : Décarbonation de l'industrie du ciment	51
TRANSFORMATION DES DÉCHETS	53
29. Proposition : Méthaniseurs et énergie verte	53
30. Proposition : Composteur électromécanique pour les biodéchets	54
31. Proposition : Lutte contre les dépôts sauvages	55
5. SE DÉPLACER. TRANSPORTS ET MOBILITÉS ALTERNATIVES	57
32. Proposition : Financement des transports en commun	58
33. Proposition : Véhicule utilitaire en autopartage	59
34. Proposition : Réseau de vélos électriques	60
35. Proposition : La pollution sonore des modes transports	61
REMERCIEMENTS	62

INTRODUCTION

À la fin des années 2010, l'écologie politique semble avoir le vent en poupe en France. De nombreux lycéens et étudiants français participent aux **marches pour le climat entre 2018 et 2019**, quand la tête de liste écologiste **Yannick Jadot récolte 13,5 % des suffrages aux élections européennes de 2019**.

Aux **élections municipales de 2020**, une « **vague verte** » **déferle sur des grandes villes françaises** (Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Annecy, Poitiers, Besançon). D'autant plus dans le contexte de la crise sanitaire, l'arrivée au pouvoir municipal offre l'occasion aux élus écologistes de préfigurer le monde d'après. Ces mandats inaugurent les effets de l'alternance partisane sur l'écologisation de l'action publique locale.

Aujourd'hui, les élections municipales de mars 2026 se dérouleront dans le **contexte politique national et local de backlash écologique**. Alors que le volontarisme de la planification étatique s'essouffle, fragilisé par l'instabilité politique, les bilans des municipalités vertes suscitent de vives controverses.

Des déclinaisons locales d'intransigeantisme écologique participent à la polarisation des habitants. L'action municipale est parfois contre-productive dans l'objectif difficile de l'acceptabilité sociale de la transition écologique. Plus généralement, beaucoup de candidats aux élections municipales craignent aujourd'hui l'impopularité de mesures écologiques ambitieuses pour leurs communes. D'après un sondage Ifop-La Tribune pour le Salon des maires de novembre 2025, la sécurité sera l'enjeu majeur des prochaines élections municipales, au détriment de la préoccupation pour le dérèglement climatique.

La prudence en matière d'action environnementale ne doit néanmoins pas virer au renoncement politique. L'intransigeantisme écologique ne peut se substituer à **la démagogie d'un intransigeantisme antiécologique**. C'est tout l'enjeu de ce rapport d'Écologie Responsable en partenariat avec Nuances d'Avenir. L'approche originelle était d'accepter humblement la complexité du réel, l'atterrissage de la vérité scientifique de l'urgence écologique dans le monde social tel

qu'il est. Cette exigence éthique et méthodologique peut sembler abstraite à première vue. Néanmoins, au fil des propositions, ce travail empirique démontre comment des acteurs locaux, aussi bien publics que privés, l'incarnent quotidiennement. Leurs solutions écologiques s'adaptent à la réalité sociale de leurs territoires.

L'impopularité de l'intransigeantisme écologique local ne doit pas invisibiliser la prise en charge croissante des questions environnementales par les municipalités allant du centre à la droite. L'écologie s'affirme comme le marqueur de différenciation d'une **écologie valorisant l'enracinement territorial, l'innovation technologique et la responsabilité politique**.

Contrairement à d'autres travaux, ce rapport ne formule pas de propositions écologiques descendantes à destination des acteurs territoriaux de la transition écologique. À l'inverse, il souhaite faire remonter des **solutions concrètes et directement applicables**. Le local d'un territoire

inspire le local d'un autre territoire. La majorité des propositions présentées sont issues du Tour de France d'Écologie Responsable en partenariat avec Nuances d'Avenir. D'autres proviennent du prix de l'initiative écologique locale d'Écologie Responsable et de l'Institut Thomas More remis en 2025 au Sénat. Enfin, des propositions émanent d'entretiens et de rencontres pour le présent rapport avec des élus locaux incarnant une écologie compatible avec l'approche esquissée.

En somme, le travail défend et valorise l'idée que les élus locaux, notamment les maires, sont aujourd'hui les mieux placés pour réconcilier les impératifs écologiques et l'adhésion libre des citoyens. « Sans institutions communales, une nation n'a pas l'esprit de la liberté », nous rappelle Alexis de Tocqueville.

Gauthier Simon,
Directeur des études d'Écologie responsable



LES 35 PROPOSITIONS FORMULÉES DANS CE RAPPORT SONT STRUCTURÉES EN 5 AXES.



1. «S'ALIMENTER».

Les enjeux locaux et nationaux de la pêche et de l'agriculture sont cruciaux dans notre volonté collective de tendre vers une alimentation locale et durable.



2. «HABITER».

La préservation de l'habitabilité des communes passe par l'aménagement de l'espace public et des logements, afin d'avoir des lieux de vie agréables, écologiques et économes.



3. «(SE) PROTÉGER».

L'enjeu environnemental se décline aussi bien dans la protection de la nature vis-à-vis de l'homme, que dans la protection l'homme vis-à-vis de risques naturels croissants.



4. «RÉDUIRE».

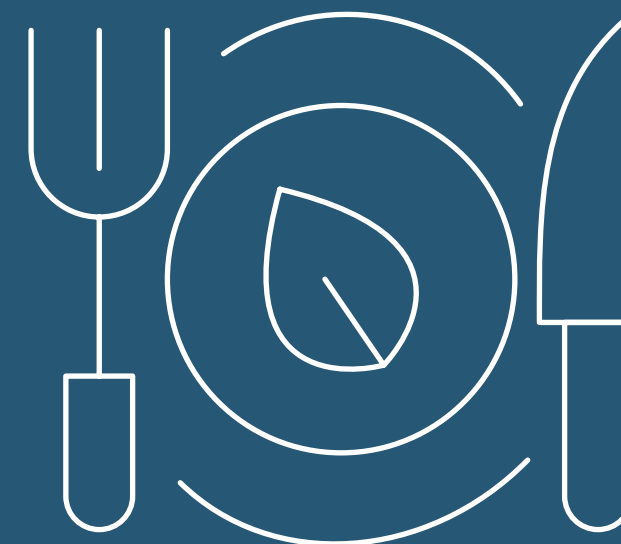
L'impératif de sobriété impose de revoir la gestion et la transformation des énergies et des déchets.



5. «SE DÉPLACER».

Un dernier volet concerne la conversion écologique des modes de transports, que ce soit dans des communes urbaines ou rurales, notamment par la proposition de solutions alternatives.

S'ALIMENTER.
PÊCHE, AGRICULTURE
ET ALIMENTATION



1.



PÊCHE ET AGRICULTURE

1. PROPOSITION : COMPÉTITIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE LA PÊCHE EUROPÉENNE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À SAINT-JEAN-DE-LUZ (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES).

PROBLÉMATIQUE : UNE COMPÉTITIVITÉ EN BAISSÉ ET DES IMPORTATIONS MOINS-DISANTES EN HAUSSE

En 2024, la commission de la pêche (PECH) de l'Union européenne publie l'étude « Options politiques pour renforcer la compétitivité du secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'UE ». Le rapport pointe la responsabilité de l'excès normatif. Dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP),

les pêcheurs européens doivent se plier à un ensemble de règles concernant :

- la **sécurité alimentaire** dans la conservation et la gestion des produits;
- le **commerce et le travail** ;
- les **restrictions** spatio-temporelles d'accès aux ressources de la mer ;
- l'**obtention des licences et la rigidité de l'organisation commune des marchés (OCM)**, qui vise notamment à garantir que les produits répondent à des normes de qualité, d'hygiène et d'étiquetage.

L'Union européenne demeure à la fois le **premier marché de consommateurs de produits de la pêche et la plus grande Zone économique exclusive du monde (ZEE)**. Pourtant, toujours selon l'étude, en 2021, 62 % du poisson consommé est issu de filières de pêche extra-européennes (Asie, Amérique, Russie).

La diminution du **taux d'autosuffisance** alimente la **dépendance à l'égard des importations**. Ces évolutions questionnent directement la **faible compétitivité de la pêche européenne**. Outre l'**avantage comparatif de la pêche extraeuropéenne**, il y a aussi l'enjeu écologique de l'acheminement de poissons venus du bout du monde et pêchés dans un cadre réglementaire socio-économique moins exigeant que celui de l'Union européenne.

SOLUTION : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES PÊCHEURS DE L'UNION EUROPÉENNE

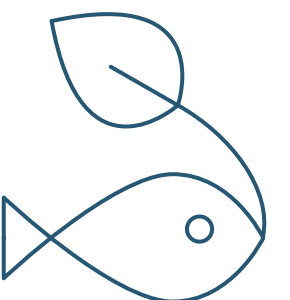
Ces sujets s'inscrivent dans le contexte politique de la future réforme de la PCP, qui doit intervenir entre 2024-2029. Or, les premières moutures sorties dans la presse ne laissent pas présager de changements véritables à la hauteur des défis de la pêche européenne.

Au vu des enjeux mentionnés, la PCP devrait plus clairement intégrer le souci de la **promotion de la pêche et de l'aquaculture européennes**. On constate aujourd'hui une absence de promotion auprès des consommateurs européens. Un **label « pêche européenne »** doit être créé. Il renseignerait la qualité et la provenance des poissons (indications

géographiques, pratiques durables) pour différencier ces produits de la pêche extra-européenne.

Ensuite, la réforme doit prioriser la **lutte contre une surréglementation**. Cette dernière devient contre-productive et affaiblit les pêcheurs, notamment les pays du sud de l'Europe plus concernés par rapport au pays du nord du continent. Sur ce sujet, l'Espagne défend davantage les intérêts de ses pêcheurs par rapport à la France.

Enfin, il y a un intérêt vital pour le secteur à **renforcer la barrière douanière à l'entrée de l'Union européenne**. Les conditions d'accès au marché européen doivent être restreintes, afin d'empêcher d'une part, la pêche illégale et d'autre part, la pêche légale ne possédant pas les mêmes législations en matière de sécurité alimentaire et de mécanismes de contrôle.



2. PROPOSITION : CONÇILIER PRODUCTION HALIEUTIQUE ET PRÉSERVATION DES DAUPHINS

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À SAINT-JEAN-DE-LUZ (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES).

PROBLÉMATIQUE : LES CAPTURES ACCIDENTELLES DE DAUPHINS

Jusqu'aux années 1960, le dauphin était considéré comme une espèce nuisible. Le mammifère marin détruisait les filets, alors plus fins, des pêcheurs. Aujourd'hui, il y a un consensus sur le souci de protection des dauphins et des marsouins contre les **captures accidentelles** par les pêcheurs.

À la suite d'une saisine par des associations militantes écologistes (France Nature Environnement, Défense des milieux aquatiques Sea Sheperd France), au nom du « **principe de précaution** », le Conseil d'État a contraint le Gouvernement français à la fermeture administrative de la pêche dans le golfe de Gascogne. Il y a désormais un moratoire hivernal entre janvier et février en 2024, en 2025 et en 2026. L'institution a annulé les dérogations « trop larges » accordées par Hervé Berville, alors secrétaire d'État à la mer, pour les **bateaux équipés de caméras et de répulsifs acoustiques**. Ces dispositifs sont censés prévenir les captures accidentelles de dauphins.

Se pose alors la question des indemnités des 300 bateaux de pêcheurs de plus de 8 mètres pendant la période de fermeture. Selon l'organisation de producteurs pêcheurs d'Aquitaine, **le mois de février représente entre 15 et 30 % du chiffre d'affaires annuel des pêcheurs concernés par l'interdiction**. De telles mesures viennent affaiblir un secteur déjà fragile,



traversant une **crise des vocations et une diminution du nombre de bateaux**. L'une des conséquences directes est l'importation croissante de produits extraeuropéens. À terme, de telles interdictions risquent d'alimenter une forte **contestation sociale** des pêcheurs, au même titre que les agriculteurs.

SOLUTION : UNE EXPÉRIMENTATION À GRANDE ÉCHELLE DES RÉPULSIFS ET ÉQUIPEMENTS POUR ENDIGUER LE PHÉNOMÈNE

Dans sa saisine du Conseil d'État, France Nature Environnement s'appuie sur une étude de 2020 du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) pour critiquer l'efficacité de ces systèmes de répulsifs. Or, ces dispositifs ont été interdits, alors qu'ils étaient prêts à être testés à une plus grande échelle. Jusqu'ici, un faible nombre de bateaux ont fait l'objet d'une expérimentation.

Il s'agirait de les expérimenter à une grande échelle spatio-temporelle (nombre de volontaires, ports) pour donner plus de matière au

juge administratif : d'une part, **l'effaroucheur Dolphin Free, ainsi que les répulsifs « Pingers » et « PIFIL »** placés sous les coques des bateaux, et d'autre part, **les balises sur les filets** qui constituent un dispositif intelligent et bioréceptif. Ces instruments imitent le langage des dauphins pour les prévenir du danger. Une telle expérimentation alimenterait la recherche scientifique de deux laboratoires de l'**Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)**, dédié à la connaissance de l'océan, de l'université de Montpellier et l'ENSAB Bretagne.

Enfin, l'indemnisation n'est une solution satisfaisante par les pêcheurs. Le corps de métier est en effet capable de s'autoréglementer en fonction du taux de reproductivité des espèces, comme dans le gouffre de Capbreton. Lors de notre visite de la criée de Saint-Jean-de-Luz, Serge Larzabal, le président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM), nous a affirmé que **« les pêcheurs étaient les premiers écologistes »**, quotidiennement soucieux de la protection des ressources maritimes.

3. PROPOSITION : VENTE DIRECTE DE PRODUITS LOCAUX

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À JOSSIGNY (SEINE-ET-MARNE).

PROBLÉMATIQUE : UNE ENCLAVE RURALE DANS UN ENVIRONNEMENT URBAIN

En 2020, selon les chiffres du **ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire**, la vente en circuit court concerne presque un quart des exploitations de France métropolitaine. La vente directe à la ferme est le circuit court le plus répandu.

Le village de Jossigny est une **enclave rurale** dans un département de Seine-et-Marne de plus en plus urbanisé. Ce processus est notamment marqué par la création de la ville nouvelle de **Marne-la-Vallée depuis les années 1990**, connue pour Disneyland Paris. Le village de **650 habitants** est à moins de 10 km du parc à thèmes à l'attractivité touristique mondiale.

Historiquement, la Seine-et-Marne est un **département agricole de grandes cultures (maïs, betterave, colza, orge)**. C'est à Jossigny dans la **ferme de Courberonne** que la famille Corman, issue du nord de la France, s'est installée dans les années 1950. Depuis plusieurs générations, elle y développe une exploitation agricole, qui compte aujourd'hui plus de 100 ha. Depuis trente ans, les Corman vendent directement leurs produits le vendredi et le samedi. Ils proposent des produits d'une **quinzaine de fermes dans un rayon de 40 km autour du village**.

La crise sanitaire du Covid-19 a marqué un changement dans les **modes de consommation alimentaire** : la généralisation de la vente directe.

SOLUTION : VENTE DIRECTE DE PRODUITS LOCAUX

Au vu de l'augmentation soudaine de la demande pour des produits locaux, les Corman ont élargi leurs horaires d'ouverture : le magasin est désormais ouvert toute l'année. La famille a aussi réaménagé une grange de la ferme pour installer des **casiers de distributeurs automatiques de produits locaux** accessibles en continu entre 7h et 23h. Pour ce projet, ils ont bénéficié d'une aide issue du budget de la **compensation collective agricole (CCA)**.

Souhaitant véhiculer une **écologie positive et pédagogique**, ils valorisent régulièrement leur initiative sur les réseaux sociaux (« Ferme de Courberonne » sur Facebook et Instagram). Les contenus mettent en avant le **bien-manger et les circuits courts**. Dans un milieu agricole généralement peu enclin à la communication auprès du grand

public, ils participent à la réduction de l'écart entre le producteur et un consommateur souvent peu au fait de la provenance de ses aliments du quotidien.

Les habitués de la ferme de Courberonne apprécient l'authenticité et la **praticité de la vente directe, l'esthétique du lieu**, qui est une ferme typique briarde, ainsi que **l'enracinement générationnel** de la famille Corman. En somme, cette initiative vient pallier **l'amnésie écologique** qui touche ce département de la Seine-et-Marne, autrefois essentiellement rural et agricole.



4. PROPOSITION : STRUCTURATION COLLECTIVE DU SECTEUR AGRICOLE LOCAL

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À CARPENTRAS (VAUCLUSE).

PROBLÉMATIQUE : DIFFICULTÉS DU SECTEUR AGRICOLE ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Ville de 30 000 habitants, Carpentras est située dans le Vaucluse, un département en proie à des difficultés économiques. Avec relativement peu d'innovation dans l'économie locale, le territoire est très dépendant du tourisme. Aujourd'hui, le **réchauffement climatique décroît l'attractivité touristique d'un département**, où les températures sont de moins en moins supportables en été.

Historiquement, le Vaucluse est surtout une terre agricole. Cependant, en raison de la concurrence des autres pays européens, de l'augmentation des coûts de production et de la baisse de production au niveau national, **l'activité agricole décline dans le département**. À titre d'exemple, dans le secteur de l'horticulture, alors qu'il y avait 20 pépinières dans les environs de Carpentras il y a une vingtaine d'années, on n'en compte plus que 3 aujourd'hui. Ces difficultés désormais structurelles ne favorisent pas le **renouvellement générationnel** nécessaire à la perpétuation de la tradition agricole. La saisonnalité de l'activité devient plus problématique pour la trésorerie des chefs d'entreprise que sont les exploitants agricoles.

SOLUTION : UNE STRUCTURATION COLLECTIVE DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Afin d'orienter les choix des consommateurs vers les produits agricoles et alimentaires régionaux vertueux, la Région SUD a récemment lancé le **Label 100 % Valeurs du SUD**. L'objectif est de permettre aux produits, entreprises, filières ou projets agricole, piscicole, aquacole ou alimentaire d'être plus visibles et reconnus par le consommateur. Néanmoins, au vu de la situation actuelle du secteur, cette stratégie de communication ne suffit pas.

L'enjeu pour l'activité agricole locale se situe dans la **mutualisation des coûts**. Aujourd'hui, cette dernière s'effectue essentiellement par des syndicats agricoles en fonction des produits (cerise, fraise, melon, raisin). Elle n'existe pas pour l'ensemble du secteur local, qui connaît pourtant une diversification dans les produits proposés, sans cela n'aurait pas de pair avec des tentatives de rassemblements des secteurs.

Les exploitants agricoles doivent être convaincus qu'ils ont intérêt à se regrouper. Une telle mutualisation des coûts, par exemple pour la **logistique** (livraison des produits), engendrerait des **économies d'échelles conséquentes**. Elle n'entraînerait pas une concurrence néfaste entre les produits du territoire. Leurs différentes saisonnalités permettent une complémentarité plus qu'une

opposition. Il y a le besoin d'une structuration collective du secteur agricole local autour d'un **pôle de compétitivité**, qui pourrait bénéficier de subventions publiques nationales et européennes. D'autant plus, qu'avec des situations comptables délicates, les exploitations agricoles n'ont actuellement pas les marges de manœuvre financières pour les dépenses d'investissement d'une telle structuration. L'initiative s'appuierait aussi sur les organismes professionnels (chambre d'agriculture, syndicats professionnels, filière de production).

Plus généralement, les mairies doivent faciliter financièrement, juridiquement et logistiquement l'installation de producteurs locaux de fruits et légumes.

5. PROPOSITION : MAISON DU TERROIR

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR UN ENTRETIEN AVEC UN ÉLU DU ROURET (ALPES-MARITIMES).

PROBLÉMATIQUE : CRISE DE L'AGRICULTURE LOCALE

À l'instar d'autres départements français, le secteur de l'agriculture est en crise dans les Alpes-Maritimes. **Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 37,2 %**, entraînant une diminution de la surface agricole utilisée.

Se pose ainsi la question du renouvellement générationnel et de la perpétuation de l'agriculture locale. La chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes a estimé que **le nombre d'agriculteurs âgés de 70 ans était plus élevé que le celui des jeunes de moins de 30 ans**.

SOLUTION : MAISON DU TERROIR

Il y a une vingtaine d'années, des exploitants agricoles de ce territoire du sud-est de la France recherchent un local d'une municipalité pour pouvoir **vendre directement leurs produits**. Au même moment, la commune du Rouret souhaite valoriser son terroir et sa proximité du monde agricole, alors qu'elle porte des mesures concernant la certification bio de la restauration scolaire.

La mairie réhabilite un ancien hangar des services techniques de la commune. Il est à la disposition de la dizaine d'agriculteurs impliqués dans le projet originel. Ils souhaitent y mener des travaux de rénovation, encouragés par l'exonération de loyer accordée par la municipalité. De son côté, afin de valoriser l'initiative, elle organise annuellement un repas partagé entre les agriculteurs locaux et les habitants du Rouret.

Ce hangar réhabilité devenant trop petit, un nouveau local est construit dans le cadre d'un partenariat entre la commune du Rouret et la **Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis**. Un **restaurant « Le Bistrot du Clot »** intègre le projet communautaire, ainsi qu'un **espace de coworking**.

Aujourd'hui, la coopérative du « Marché de nos collines », qui compte 54 agriculteurs et des salariés pour la vente des produits locaux, bénéficie d'un loyer modéré. La communauté d'agglomération s'occupe du financement du gros entretien et des travaux du bâtiment. Le Rouret étant précurseur, des municipalités viennent régulièrement visiter la maison du terroir pour une éventuelle transposition de la démarche dans leur commune.

La municipalité et la coopérative des producteurs promeuvent l'agriculture locale et la tradition provençale. Lieu de rencontres, de convivialité et de transmission, la maison du terroir du Rouret valorise l'enracinement et une agriculture durable.



ALIMENTATION LOCALE ET DURABLE

6. PROPOSITION : CUISINE CENTRALE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE
SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE
À MONEIN (PYRÉNÉES-ATLANTIQUES).

PROBLÉMATIQUE : RATIONALISATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE D'UNE COMMUNE RURALE

Dans *Le cuisinier nostalgique* (2002), la sociologue Sylvie-Anne Mériot évoque l'hégémonie de la cuisine centrale. Le modèle s'était alors imposé depuis les années 1970 et semblait représenter un avenir inéluctable. La cuisine centrale rime davantage avec « centre de production », laissant planer une incompatibilité avec une amélioration sensible de la qualité des produits et du travail de cuisine. Dans les représentations, elle constitue un modèle industriel de la concentration des ressources, causant la disparition des petites et moyennes structures et du lien social qu'elles autorisent. Cependant, depuis une quinzaine d'années, **la cuisine centrale communale contribue aussi à la structuration des filières agricoles durables locales en leur offrant des débouchés.**

Bourg de 4 400 habitants au cœur du vignoble du Jurançon, Monein possède une offre d'équipements municipaux (écoles, Ephad, centre social, crèche). Ces derniers nécessitent, à l'instar d'autres communes des besoins importants en matière de **restauration collective**, dans un souci d'écologisation de l'alimentation.

SOLUTION : CUISINE CENTRALE

Menées à partir de 2019, dans un souci de **sobriété foncière** et de limitation de l'impact environnemental, les

études de prospectives parviennent à la solution d'une **requalification d'une friche agroalimentaire**, qui était une ancienne conserverie Beauregard.

Voici les objectifs du projet :

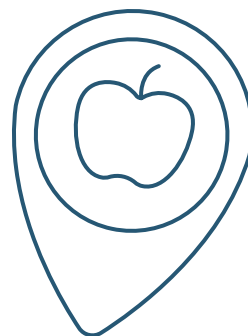
- **modernisation de l'outil** pour une meilleure conformité avec les normes sanitaires ;
- **une meilleure qualité** des repas (fait maison, bio local) ;
- **un seul circuit de livraison** pour limiter la circulation des camions en centre-ville ;
- **réduction du gaspillage alimentaire** avec une facilitation des indicateurs de gestion des produits ;
- **maîtrise des coûts** économiques par la centralisation.

En mai 2025, la cuisine centrale « Lo Topin » est inaugurée par le maire de Monein. Le coût de ce projet est estimé à **1,26 M€**. Il a bénéficié de subventions de l'Union européenne (Fonds européen de développement régional), de l'État (DETR), du Département des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté des communes Lacq-Orthez.

L'objectif de la cuisine centrale est de préparer des **repas équilibrés, en circuit court, qui engage un maximum de producteurs locaux**. Elle intègre plus de 50 % de produits conformes à la loi EGalim, garantissant une alimentation saine, équilibrée et responsable. Depuis le 1er janvier 2022, la loi EGalim, complétée par la loi Climat et résilience, définit l'objectif de garantir au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques, dans les repas servis en restauration collective. À Monein, parmi les produits proposés aux habitats, 25 % proviennent de

l'agriculture biologique. Aussi, près de 40 % des matières premières servant à la préparation des repas sont issues de producteurs locaux. La cuisine centrale participe au dynamisme de l'économie régionale. La commune de Monein a déjà reçu deux labels pour sa cuisine centrale, qui utilise plus de 25 % de produits bios.

D'un point de vue quantitatif, en période scolaire, la cuisine centrale confectionne environ 7 000 repas par mois pour les écoles de la ville, mais également pour la crèche halte-garderie, les élèves des écoles voisines ainsi que pour les personnes âgées. La livraison des repas chauds aux personnes âgées et aux écoles « hors site » est assurée par des **véhicules électriques**, aussi bien pour la liaison chaude (école, crèches, centre de loisirs) que la liaison froide (portage à domicile).



7. PROPOSITION : GASPILLAGE ET ALIMENTATION LOCALE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE
SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE
À ANGERS (MAINE-ET-LOIRE).

PROBLÉMATIQUE : LE GASPILLAGE EN RESTAURATION COLLECTIVE

Le **gaspillage alimentaire dans la restauration collective** est estimé en moyenne à 100 g par couvert et par repas selon les chiffres de 2024 de **l'Agence de transition écologique (Ademe)**. Comptabilisé aux étapes de préparation, service et reste assiette, le gaspillage alimentaire correspond uniquement à la partie comestible des déchets alimentaires.

Outre le gaspillage, la restauration collective est par ailleurs traversée par l'enjeu de la **substitution des plastiques et au réemploi**. En ce sens, le groupe de travail « Plastiques » du Conseil national de la restauration collective (CNRC) a publié un livrable en 2024 à destination des opérateurs de la restauration collective. En juin 2025, une mise à jour permet, à partir de l'intégration d'interrogations des parties prenantes, d'améliorer l'accompagnement des acteurs pour la mise en œuvre des dispositions relatives à la substitution des plastiques et au réemploi.

SOLUTION : LA CONVERSION ÉCOLOGIQUE DES CANTINES

En 2017, pour intégrer ces enjeux écologiques à la restauration collective, les élus de la métropole d'Angers décident de transformer l'établissement public angevin de restauration collective (Éparc). L'entité devient une société publique locale (SPL). En 2022, la ville d'Angers a ouvert une **cuisine centrale de 3 000 m²**, se voulant la première cuisine zéro plastique en France.

Papillote et Compagnie s'occupe de la prestation restauration. La cantine nourrit quotidiennement 14 500 enfants de l'agglomération angevine. La structure regroupe 21 des 29 communes d'Angers Loire Métropole. Au total, près de 2,2 millions de repas sont préparés chaque année.

Valorisant une alimentation bio et locale, Papillote et Compagnie utilise **55 % de produits locaux et 40 % de**

produits bio. Et ce, alors même que le seuil de la loi de 2018 Agriculture et Alimentation, dite « Egalim », est à 20 %. En 2025, l'établissement a reçu le **prix « Innovation et approvisionnement »** qui récompense les efforts fournis pour permettre aux enfants d'avoir une alimentation durable et saine. D'ici 2030, l'entreprise se donne pour objectif de franchir le seuil des 50 % de produits bio et 80 % de produits locaux.

Afin de réduire le gaspillage alimentaire, les agents de restauration proposent aux enfants de goûter et demander une demi-portion, avant de revenir éventuellement. Entre 2020 et 2024, **le gaspillage alimentaire a ainsi diminué de 53 %** selon Papillote et Compagnie.

Le budget annuel de fonctionnement de la cantine scolaire est de 10 M€, dont 2 M€ de subventions.



HABITER.

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN ET LOGEMENT



2.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE URBAIN : ÉCLAIRAGE ET VÉGÉTALISATION

8. PROPOSITION : ÉCLAIRAGE PUBLIC LED

PROBLÉMATIQUE : L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENTRE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET SÉCURITÉ DES HABITANTS

Selon l'Agence de transition écologique (Ademe), **41 % de la consommation électrique des collectivités territoriales concerne l'éclairage public**. Plus encore, l'éclairage public représente en moyenne 37 % de leur facture totale d'électricité. L'Ademe explique ce dernier chiffre par la **faible performance et le caractère vétuste de l'éclairage public**. Un rapport de la Cour des comptes de 2021 alerte sur « **la nécessaire optimisation de la gestion des éclairages publics** ».

Cette optimisation doit également prendre en compte les enjeux de **pollution lumineuse**, à l'origine de la diminution du nombre d'étoiles visibles à l'œil nu. Une partie de la biodiversité, notamment les chauves-souris en perte de repères sans les étoiles, est fragilisée par les lumières dans la nuit.

En 2023, dans un contexte géopolitique de hausse du coût de l'énergie, la municipalité écologiste de Bordeaux décide l'extinction d'une partie de l'éclairage public à partir d'une 1h du matin. Entre 2023 et 2025, 57 % du parc lumineux de Bordeaux était alors éteint entre 1h et 5h du matin. La ville réalise en deux ans environ 1,2 M€ d'économies.

Cependant, face à la montée de l'insécurité et d'un sentiment d'insécurité, la mairie adapte son dispositif en mars 2025. Cet aller-retour, que l'on retrouve également dans l'autre municipalité écologiste de Lyon, illustre le dilemme entre **recherche de sobriété énergétique et lutte contre le sentiment d'insécurité des riverains**.

SOLUTION : ÉCLAIRAGE PUBLIC LED

Lors de la campagne des élections municipales de 2020, le maire sortant de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, promet que **100 % de l'éclairage public sera équipé en technologie LED**. Il poursuit le Plan Lumière (PLUM) lancé lors du mandat précédent. Depuis l'interdiction des ampoules comme le mercure, les communes françaises utilisent majoritairement des éclairages au sodium.

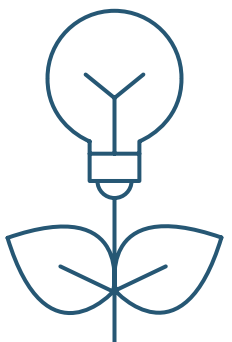
La mairie de Toulouse vise l'installation de 60 000 candélabres à LED d'ici 2026. Remplir l'objectif permettrait de diviser par deux la consommation d'énergie par rapport à 2013 (34 Gwh/an). Cet objectif s'inscrit dans le remplacement des équipements aux sodium, mis en place avant 2008, qui arrivent au terme de leur parcours d'utilisation.

Les nouveaux éclairages publics LED incorporent des innovations technologiques dans une logique de **Smart City**. Un capteur détecte les mouvements et peut réguler la puissance de l'éclairage selon la stratégie voulue par les collectivités locales. Cette technologie a été mise au point par la **start-up toulousaine Kawantech**. Des boîtiers intelligents règlent l'intensité lumineuse en fonction du passage : 10 % des capacités d'éclairage lorsqu'il n'y a pas de passage, entre 90 et 100 % lorsqu'il y a du passage. Cette mesure est surtout efficace dans les quartiers résidentiels avec peu de passage.

Selon un chiffrage de l'Institut Montaigne, cette mesure représente un investissement d'environ 8 M€/an,

soit un surplus d'environ 3,35 M€/an par rapport au changement standard d'ampoules sodium. Cependant, les **économies réalisées en énergies et en dépenses de nettoyage** représentent près de 3 M€/an dès la première année. D'une part, les éclairages LED consomment trois fois plus d'énergie par rapport à un éclairage classique à ampoule sodium (environ 50 W contre 150 W). D'autre part, les dépenses de maintenance annuelle sont deux fois inférieures. Enfin, les éclairages LED ont une espérance de vie plus longue (7 ans) que les **ampoules sodium** (5 ans).

La solution écologique de l'éclairage public par des ampoules LED a également été observée lors de l'étape du tour de France à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).



9. PROPOSITION : POLITIQUE ARBORICOLE DANS UN ESPACE URBAIN DENSE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À COURBEVOIE (HAUTS-DE-SEINE).

PROBLÉMATIQUE : VÉGÉTALISER UN ESPACE URBAIN DENSE

Le **rafraîchissement urbain** est un enjeu majeur pour les villes denses dans le contexte du changement climatique. Afin d'améliorer la résilience écologique de la ville de demain, la végétalisation constitue un vecteur préférentiel d'adaptation au changement climatique des espaces urbanisés.

Située dans les Hauts-de-Seine, Courbevoie compte 82 000 habitants sur une superficie de 4,17 km², soit une densité de 20 000 habitants/km². À titre de comparaison, cela correspond à la densité de Paris qui se trouve à 10 km. Construit pendant l'après-guerre, une partie du **quartier d'affaires de La Défense** s'étend sur la ville, façonnant son aménagement urbain. En somme, le **grand défi** environnemental de la mairie est de soulager la forte **densité urbaine**.

SOLUTION : UNE POLITIQUE ARBORICOLE AMBITIEUSE A LONG TERME

Pour y répondre, le maire Jacques Kossowski a mis en œuvre une politique arboricole complète à long terme avec un objectif de plantation élevé : au moins 100 nouveaux arbres par an, en ciblant des espaces verts particuliers (parcs, cimetières, terre-pleins, rues). Par ailleurs, une constante est l'optimisation de la surface arborée, par l'utilisation de cépées (troncs doubles) partout dans la ville.

Cette politique arboricole est gratifiée de prix nationaux. Après ses deux Fleurs d'Or en 2015 et 2021, Courbevoie a reçu le 18 novembre dernier le « Prix national de l'arbre 2025 », qui récompense une bonne gestion innovante du patrimoine arboré.

La politique arboricole participe au plan de colorisation de la ville par le végétal. Les végétaux sont choisis pour leurs couleurs d'écorce, de feuilles, de fleurs et de fruits : arbres aux quarante écus, cerisiers du Japon, les copalmes d'Amérique, les érables à peau de serpent, les parroties de Perse...

Ce plan de végétalisation de long terme s'inscrit dans la stratégie **CANOPEE (connaître, adapter, nourrir, optimiser, protéger, évaluer et enseigner)** :

- **connaître** : suivi physique et informatique des états mécaniques et phytosanitaires de l'arbre ;
- **adapter** : s'adapter au changement climatique en renouvelant la palette végétale au fil des années et formation de personnel ;
- **nourrir** : suivi en arrosage les premières années ;
- **optimiser** : méthodes innovantes : pal-injection, scanner (première ville de France à avoir testé cette méthode), sondes tensiométriques pour améliorer les conditions édaphiques ;

10. PROPOSITION : OBJECTIF DE 100 000 ARBRES EN ASSOCIANT ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : VÉGÉTALISATION ET CAPTATION CARBONE

En raison de leur capacité naturelle à échanger du carbone avec l'atmosphère, les arbres participent grandement à la lutte contre la hausse de l'effet de serre. En ville, l'enjeu est certes la **décarbonation**, mais aussi le **rafraîchissement** pendant des épisodes caniculaires plus récurrents. À cet égard, si la végétalisation améliore l'esthétique des aménagements urbains, elle contribue au retour de la fraîcheur. En effet, **les îlots de chaleurs urbains font parfois monter la température jusqu'à 5°C de plus dans les centres-villes des métropoles en France**.

Toulouse est particulièrement sujette aux canicules. **En août 2025, la ville a connu un épisode historique en dépassant les 40°C sur trois jours**, avec une pointe à 41,8°C dans la plus ancienne station météo Toulouse-Francazal.

SOLUTION : OBJECTIF 100 000 ARBRES D'ICI 2030

La mairie de Toulouse s'est donnée l'objectif de planter 100 000 arbres d'ici 2030, avec 13 000 plantations annuelles. Ce projet vise à rafraîchir la ville, améliorer le cadre de vie des habitants, capturer du CO₂, purifier l'air, absorber les eaux de pluie et favoriser la biodiversité.

Les grands espaces verts la ville comme Pech-David et les Argoulets, ainsi que les zones urbanisées, bénéficient de ces nouvelles plantations pour réduire les **îlots de chaleur**.

Avec le « **Défi Toulouse + verte** », la mairie compte mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (particuliers, institutions

publiques et entreprises) dans ce projet de végétalisation. La municipalité s'engage à verser une **aide financière estimée à 50 % de prix de l'arbre** avec un prix plafonné de 150 € TTC/arbre. L'entreprise Airbus a par exemple planté 2 000 arbres sur ses terrains.

Concernant la performance écologique de la mesure, la Ville a sélectionné plus de **100 essences résistantes aux sécheresses et aux variations climatiques**. Aussi, ce grand plan de plantation d'arbres s'adapte au patrimoine naturel de la ville, puisque des essences locales ont été choisies afin de préserver l'identité végétale, tout en participant au rafraîchissement urbain.





LOGEMENTS

11. PROPOSITION : PROJET D'ÉCO-QUARTIER

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À TAVERNY (VAL-D'OISE).

PROBLÉMATIQUE : L'AVENIR D'UNE ANCIENNE ZONE INDUSTRIELLE

Depuis 2019, l'Agence de transition écologique (Ademe) déploie le label « Quartier Énergie Carbone ». Il vise à récompenser les quartiers prenant en compte le développement durable d'un point de vue économique, social et environnemental. L'idée est d'encourager la conversion écologique des quartiers par la valorisation, entre autres, de la sobriété énergétique, avec une consommation d'énergie réduite, de la rénovation des bâtiments et de solutions collectives de compostage.

Taverny est une commune de 27 000 habitants située dans le Val-d'Oise à 20 km de Paris. Au cœur de la vallée de Montmorency, la ville est à l'orée de la forêt éponyme. Se pose donc l'enjeu de l'intégration du paysage et de l'écosystème local aux projets d'aménagements urbains. Le quartier des Écouardes y borde une zone industrielle de la ville. En 2005, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) décide de réaménager le quartier pour le redynamiser.

SOLUTION : PROJET D'ÉCO-QUARTIER DES ÉCOUARDES

Le projet d'aménagement urbain a néanmoins été réorienté vers un écoquartier. L'objectif est d'intégrer des commerces de proximité et les services publics manquants. Les travaux débiteront en 2025, avec les premiers aménagements prévus pour 2026. Désormais, porté par la maire

Florence Portelli, ce projet ambitieux renforce le lien social et la biodiversité locale.

Le projet d'écoquartier des Écouardes prévoit 1 000 logements bioclimatiques sur 75 000 m² et des équipements publics de proximité. Il incarne un modèle d'aménagement durable alliant performance énergétique, mobilité douce et agriculture urbaine.

Sur la performance énergétique, les constructions bioclimatiques visent l'excellence énergétique et la neutralité carbone, ne serait-ce que par les teintes claires qui évitent la constitution d'îlots de chaleur. Cette recherche de performance se décline aussi dans la gestion de l'eau, puisqu'il y aura une facilitation de l'infiltration des eaux pluviales.

En ce qui concerne la mobilité douce, la commune ambitionne de réduire la part modale de la voiture, au bénéfice



des déplacements à pied, à vélo et en transports en commun dans l'ensemble du quartier.

Enfin, s'agissant de l'agriculture urbaine, le projet prévoit 16 ha dédiés au maraîchage biologique. La production alimentera les cantines et marchés locaux, ainsi que des logements de qualité et des équipements publics. Cette agriculture urbaine vise à favoriser le lien social, par des activités jardinières et jardins potagers pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement communautaire.

Le projet d'éco-quartier s'inscrit dans un contexte d'aménagement global, à savoir l'opération des « Quartiers des T » piloté par Grand Paris Aménagement (GPA). Le coût total de cette opération multisite est estimé à 62 M€.



12. LUTTE CONTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À GRENOBLE (ISÈRE).

PROBLÉMATIQUE : INCOMPATIBILITÉ ENTRE VÉGÉTALISATION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

La récurrence des épisodes caniculaires met en exergue le phénomène des **îlots de chaleur urbains**. Ces derniers s'expliquent par la concentration des activités humaines, notamment par la présence de matériaux foncés qui absorbent la chaleur le jour et la restituent la nuit. En été, cette surchauffe urbaine détériore le bien-être, voire la santé des habitants.

En 2022, Grenoble obtient le titre de **Capitale verte européenne** de la part de la Commission européenne. Pourtant, d'après les chiffres du CNRS et de Météo-France de la même année, **Grenoble serait, hors Paris, la première ville de France pour les îlots de chaleur**. Toujours selon Météo-France, **entre mai et août 2022, la température y a dépassé les 30°C pendant 64 jours à Grenoble**.

Élu en 2020, le maire écologiste Éric Piolle communique sur une politique de **végétalisation**. Cependant, la **politique de bétonisation** menée depuis 2014 participe à l'augmentation de la température de l'air. Des ensembles résidentiels avec jardin ont été rasés pour privilégier des habitations plus denses, des espaces verts et des parcs sont amputés pour y construire des immeubles. Les nombreuses constructions de logements ont densifié et réchauffé l'environnement urbain.



SOLUTION : VÉGÉTALISATION ET MORATOIRE SUR LES CONSTRUCTIONS

Ancien ministre de l'Environnement (1986-1988) et ancien maire de Grenoble, **Alain Carignon** est candidat aux élections municipales de mars 2025. Artisan de la végétalisation de la ville lors de son mandat entre 1983 et 1995, avec notamment le Parc Pompidou, il souhaite poursuivre le verdissement de la ville. Sa politique d'aménagement de l'espace urbain souligne les incohérences de la municipalité verte dans la préservation de la biodiversité existante.

Alors qu'ils contribuent à l'atténuation du réchauffement climatique, la majorité d'Éric Piolle a décidé de l'abattage de chênes et de platanes

place de Metz, pour les remplacer par une végétalisation moins efficace en matière de captation de carbone. Elle a poursuivi une politique de bétonisation de la ville, alors que Grenoble est déjà parmi les dernières grandes villes pour la part de nature en ville.

Afin de stopper cette spirale d'aggravation du réchauffement, Alain Carignon propose de réviser le **Plan local d'urbanisme (PLU)** pour préserver les espaces verts existants en évitant de les bétonner. Cela sera possible grâce à une politique d'attractivité des quartiers (sécurité, propreté) et de rénovation du vétuste pour favoriser l'usage des logements vacants de la ville (13 % du parc, un record) dont **près de la moitié font partie du parc social public**. En parallèle, il entend conduire une politique ambitieuse de végétalisation des secteurs trop minéraux aujourd'hui.



RÉHABILITER : TRANSFORMATION DE FRICHES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

13. PROPOSITION : RÉHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À AMBOISE (INDRE-ET-LOIRE).

PROBLÉMATIQUE : DES FRICHES INDUSTRIELLES

En 2020, on estime qu'entre 90 000 et 150 000 hectares de terrain sont occupés par des friches industrielles sur le territoire français. Dans le contexte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, la rénovation des friches présente un intérêt écologique, mais aussi social et économique.

À Amboise, le quartier du bout-des-ponts est séparé par la Loire du reste de la ville. Entre les XVe et XVIe siècles, la famille royale débarque à Amboise et s'y installe, avant de partir pour l'Île-de-France. Au XIXe siècle, avec l'arrivée du train, le quartier devient progressivement le cœur industriel de la ville.

Les entreprises Mabilles, Prestal (Presse de tôle et aciers laminés) et Facel sont durablement associées à ce

quartier historique d'Amboise. Les infrastructures industrielles sont des halles des usines Eiffel acheminées en train jusqu'à Amboise au début du XXe siècle. Ces différentes entreprises ont participé au patrimoine architectural de la ville. Cependant, avec la désindustrialisation de la seconde moitié du XXe siècle, ces zones deviennent des friches industrielles.

SOLUTION : RÉHABILITATION DES FRICHES INDUSTRIELLES PAR UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Après la fermeture de l'usine Prestal en 2020, le conseil municipal a adopté en 2021 la proposition de rachat du maire Les Républicains (LR) Thierry Boutard. Le projet stagne actuellement avec la majorité socialiste terminant le mandat.

Compte tenu de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols, l'idée est ainsi moins d'artificialiser pour construire, que de réhabiliter l'ancien. La localisation de la friche industrielle dans zone inondable limite la possibilité

de construction de logements. L'artificialisation des sols amplifierait les risques d'inondation, en dégradant la capacité des sols à absorber l'eau par infiltration en raison de leur imperméabilisation.

Candidat divers droite (DVD) aux élections municipales, Maxime Maintier propose donc d'en faire une salle multifonctionnelle (espace de coworking). Dans un contexte budgétaire local contraint, le financement d'une telle infrastructure reposerait sur un partenariat public-privé encourageant la responsabilité territoriale des entreprises (RTE).



14. RÉHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN TIERS-LIEU HYBRIDE

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : RÉUSSIR L'ENTRÉE DANS LA TROISIÈME RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

En 2020, on estime qu'entre 90 000 et 150 000 hectares de terrain sont occupés par des friches industrielles sur le territoire français. Dans le contexte de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, la rénovation des friches présente un intérêt écologique, mais aussi social et économique.

Du XIXe au XXe siècles, Fourmies est un fleuron de l'industrie textile en France. Depuis la désindustrialisation de la seconde moitié du XXe siècle, la commune de 12 600 habitants connaît une reconversion économique difficile, notamment concernant l'emploi local.

Depuis 2015, la mairie a lancé un programme de redynamisation communale. Après le déclin local de la deuxième révolution industrielle, la ville s'est lancée dans le programme REV3 porté par la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) des Hauts-de-France. Cette dynamique vise à adapter le territoire aux transitions énergétique, technologique et sociétale.

Les problématiques spécifiques de Fourmies sont un enclavement géographique marqué, une mobilité limitée, une fracture numérique persistante et une nécessaire transition écologique. Le plan REV3 intègre pleinement une dimension écologique, puisque l'objectif est de faire de Fourmies une ville bas carbone et autonome en énergie d'ici 2050.

SOLUTION : RÉHABILITATION D'UNE FRICHE COMMERCIALE EN UN TIERS-LIEU HYBRIDE

À Fourmies, inauguré en 2023, Le Central est un tiers-lieu hybride. Il est fruit de la transformation d'un ancien supermarché (ex-Dia) en un espace hybride et dynamique, conçu par l'agence d'architectes lilloise Atelier 9.81.

Fourmies est la première commune de l'Avesnois à lancer un tiers-lieu solidaire. Ce site de 2 100 m² s'étend sur deux niveaux. Il comporte :

- un restaurant en circuit court La Source doté de 130 couverts ;
- un espace de cotravail composé de 4 salles de réunions disponibles à la location pour les entreprises locales et les indépendants ;
- un FabLab où les usagers peuvent fabriquer des objets en 3D, réparer du matériel électroménager ou encore travailler la couture pour lutter contre l'obsolescence des vêtements ;

- un studio d'enregistrement et une salle de répétition de 186 m² pouvant accueillir jusqu'à 80 musiciens.

Le bâtiment est construit à partir de bois d'essences locales. Concernant sa consommation énergétique, il est alimenté à 68 % par des panneaux photovoltaïques. Le chauffage est assuré par le réseau de chaleur du centre-ville, lui-même alimenté par du bois issu de l'entretien des haies bocagères locales. Par ailleurs, le projet intègre des espaces végétalisés sur et autour de la structure.

Sur le plan financier, le projet a nécessité un investissement d'environ 4,5 M€ cofinancé par l'État, la Région, le Département et la commune.

Depuis son ouverture, le tiers-lieu Le Central a déjà accueilli plus de 15 000 visiteurs en un an.

3.

(SE) PROTÉGER.
SÉCURISATION FACE AUX RISQUES
NATURELS ET VALORISATION
DU PATRIMOINE NATUREL





SÉCURISATION FACE AUX RISQUES NATURELS

15. PROPOSITION : LA RÉGULATION DES SANGLIERS PAR LA CHASSE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR UN ENTRETIEN AVEC UN CADRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS (FDC).

PROBLÉMATIQUE : SURPOPULATION DE SANGLIERS ET NUISANCES DANS LES COMMUNES

Animal autrefois solitaire et rare, le sanglier a vu sa démographie exploser ces dernières décennies, pour constituer aujourd'hui le principal gibier en France. La réduction des espaces de transition et la proximité des interfaces de conflits, en particulier dans les espaces très artificialisés. Doté d'une fécondité et d'une flexibilité comportementale remarquables, le **sanglier** ne se cantonne plus aux espaces chassés. Les politiques d'aménagement urbain ont favorisé une continuité écologique depuis les milieux de la chasse jusqu'au cœur des communes. La croissance des sangliers et leur divagation à proximité des lotissements pavillonnaires provoquent des dégâts sur les parcelles agricoles, des nuisances et des risques pour la population.

Dans le même temps, le nombre de chasseurs diminue. En 1970, le nombre de sangliers s'élevait à 35 000 alors que les chasseurs étaient un peu plus de deux millions. **En cinquante ans, le nombre de chasseurs a été divisé par deux, tandis que le nombre de sangliers est passé à plus de 820 000 spécimens.** En Suisse, le même effet de ciseaux entre sangliers et chasseurs se produit. Ainsi, dans le canton de Genève, la régulation des sangliers s'effectue par des **gardes professionnels** pour un coût annuel moyen de 880 000 €.

SOLUTION : ENJEUX DU DIALOGUE ENTRE CHASSEURS ET MAIRES POUR LA RÉGULATION DU SANGLIER

Le sanglier occasionne des **dégâts aux cultures** et des **collisions routières**. Plusieurs types de solutions existent.

Des premiers, jouant sur l'accessibilité, consistent en des clôtures qui peuvent être lourdes, comme en bordure d'autoroute, mais sont plus fréquemment légères. Deux fils électriques disposés à 20 et 40 centimètres du sol constituent alors une « clôture à sangliers ». Aussi, pour endiguer la surpopulation, des communes ont recours des solutions d'aménagement agro-forestier. Toutefois, le **débroussaillage** entraîne des conséquences sur d'autres parties de la biodiversité. Si la **stérilisation** des sangliers a été essayée en Espagne, ce n'est pas le cas en France, avec des risques de déstructuration des compagnies de sangliers.

D'autres, jouant sur la densité, consistent à maintenir une **pression cynégétique** suffisante pour que, la population régressant, les dégâts diminuent. La solution la plus économique pour les communes directement exposées aux nuisances

de la surpopulation est de recourir à l'**abattage** par les chasseurs. De nombreux maires ruraux du sud-ouest de la France l'ont compris. Ils soutiennent les fédérations départementales des chasseurs dans leurs actions en matière de préservation et de régulation des écosystèmes, qui ne se limitent pas aux seuls gibiers.

Alors que l'association communale de chasse constitue parfois la dernière association locale (fêtes, manifestations), favoriser le dialogue entre élus municipaux et chasseurs participerait à l'**apaisement d'un climat général de tension entre chasseurs, ruraux et néoruraux** sur les problèmes liés à la chasse.



16. PROPOSITION : ANIMAUX MORTS ET SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR UN ENTRETIEN AVEC UN CADRE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CHASSEURS (FDC).

PROBLÉMATIQUE : DES ANIMAUX MORTS DE PLUS EN PLUS NOMBREUX, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Les animaux morts sur le long des routes représentent un enjeu de **santé publique environnementale**. Les charognes libèrent du **gaz toxique** dans l'air ambiant. Cela participe à la multiplication des épidémies à partir des cadavres d'animaux morts.

La collecte et l'élimination des cadavres d'animaux est une compétence de la mairie. Cependant, de nombreuses communes éprouvent des difficultés à mener à bien cette mission. C'est par exemple le cas à Avanne-Aveney (Doubs), d'autant plus lorsque les stations d'équarrissage ont fermé.

SOLUTION : UNE COOPÉRATION DES COMMUNES AVEC LES CHASSEURS

Les biches, les sangliers, les chevreuils... Ce sont des animaux morts avec lesquels les chasseurs ont plus l'habitude de composer que les employés municipaux. Les chasseurs mènent en effet des actions de **veille sanitaire** au travers de **SAGIR**, réseau d'épidémio-surveillance de la faune sauvage. Ce réseau a pour but de détecter précocement l'émergence de maladies qui peuvent affecter la conservation des espèces, la santé des animaux domestiques, la santé



humaine, l'économie des filières agricoles ou qui peuvent indiquer la dégradation de la qualité de l'environnement. Il est actuellement très actif concerne la **grippe aviaire et la bovine**. L'Office français de la biodiversité (OFB) et les antennes locales de la FDC animent ce réseau. Ils travaillent ensemble pour la collecte d'animaux morts, l'analyse des cadavres dans des laboratoires spécialisées, ainsi que la communication et les moyens de prévention en lien avec la **Direction de Protection des Populations (DDPP)**.

En Gironde, un réseau a été mis en place pour la collecte des déchets de la venaison (environ 400 tonnes) en lien avec les mairies chargées de collecter les cadavres trouvés sur leur commune. À la demande des élus municipaux, les chasseurs procèdent au ramassage des cadavres d'animaux, avec de plus en plus de grands gibiers, d'autant plus au vu de la résurgence récente des cas de grippe aviaire.

17. PROPOSITION : RÉHABILITATION D'UN ÉTANG ET INTÉGRATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATISATION : LA PRÉSERVATION D'UN ÉTANG

Les zones humides, notamment les mares et étangs, sont cruciales dans l'équilibre des écosystèmes naturels. Pourtant, une réalité scientifique peu connue est qu'à l'échelle mondiale, elles disparaissent plus rapidement que les forêts. À titre d'exemple, en France, **la superficie des zones humides a diminué de 64 % au cours du XXe siècle** (étalement urbain, artificialisation des sols, agriculture intensive, détournement des cours d'eau, dérèglement climatique). Or, avec l'enjeu de préservation de la biodiversité, les étangs et les mares sont aujourd'hui relégitimés dans les territoires.

Valleroy est un village de 25 habitants située en Haute-Marne. Depuis son élection en 2008, le maire **William Joffrain** est pleinement concerné par la transition écologique. Malgré le peu de moyens de sa commune, il considère qu'« il n'y a pas d'échelle pour agir » en faveur de la biodiversité. En ce sens, après s'être engagé pour la **préservation des prairies humides et des mares**, il s'est penché sur la **biodiversité forestière**, en veillant à développer différentes essences dans la gestion de la forêt communale.

Pourtant un lieu de balade historique, l'étang de la commune se dévitalisait par une diminution du nombre de poissons et de libellules, en plus d'être obstrué par des arbres aux alentours. À terme, il en allait de la pérennité de ce lieu situé en contrebas du village.

SOLUTION : ÉTANG ET RÉSERVE INCENDIE

Pour son troisième mandat à partir de 2020, William Joffrain a fait le choix de s'engager sur des **projets écologiques visibles et directement liés au cadre de vie des habitants**. Après avoir consulté les autres conseillers municipaux, le maire décide de mener la réhabilitation de l'étang de 1 500 m².

Ce projet est au croisement de plusieurs thématiques locales. Il y a tout d'abord la **restauration de la biodiversité**, notamment à la suite de recommandations formulées par la **Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)**. Le renouveau de cet espace naturel est caractérisé par le **retour des libellules, de la grenouille verte et de nombreuses plantes aquatiques**.

Le projet porte ensuite un enjeu de **sécurité**, puisque l'étang constitue une **réserve incendie** pour le **Service départemental d'incendie et de**

secours (SDIS), aussi bien pour Valleroy que pour les communes voisines. Ce volet était décisif dans l'obtention du financement. **Les loisirs et le tourisme** constituent la dernière dimension plus sociale de la réhabilitation de l'étang qui a permis une **réouverture de la pêche**. Il y a aujourd'hui un aspect de sensibilisation pédagogique à l'écologie sur le sentier.

Le coût total du projet de renforcement de la résilience écologique est estimé à **55 000 €**. Il a bénéficié d'un cofinancement de 27 500 € de la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, de 5 500 € du Conseil départemental et de 11 000 € du **Groupe d'Intérêt Public (GIP)** Haute-Marne.

Le projet communal a reçu le **label « Quatre libellules »** de la Région Grand Est qui récompense son action en faveur de la préservation de la biodiversité.



18. PROPOSITION : LES RISQUES NATURELS DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À AMBOISE (INDRE-ET-LOIRE).

PROBLÉMATIQUE : EXPOSITION D'UN PATRIMOINE HISTORIQUE AUX RISQUES NATURELS

Aujourd'hui, l'Unesco alerte sur la nécessité de **réduire les risques naturels sur les sites du patrimoine mondial**. Cette exposition menace l'intégrité des biens du patrimoine. Leur détérioration matérielle constitue un coût symbolique et culturel pour les populations locales.

Ville de 13 000 habitants située sur les bords de Loire, Amboise est mondialement réputée pour ses châteaux de la Renaissance. L'enjeu de préservation de ce patrimoine historique est aujourd'hui rendu plus difficile en raison du changement climatique. Les constructions de la commune reposent sur un sol argileux.

L'augmentation des précipitations en 2024, entre 30 et 40 %, a participé à la fragilisation des remparts du château d'Amboise. En raison du **risque d'effondrement d'un rempart**, en janvier 2025, près d'une cinquantaine d'Amboisiens ont été évacués de leurs habitations et relogés pendant plusieurs mois par la collectivité. L'origine de ce glissement de terrain se trouve dans l'importante quantité d'eau stagnant alors dans les sols. À terme, la structure de l'édifice s'en est retrouvée fragilisée.

Cette problématique illustre la manière dont la conservation des monuments historiques doit désormais composer avec les dérèglements climatiques. D'environ 2,2 M€, le chantier est aujourd'hui financé par la **Fondation-**



Saint-Louis, propriétaire du château. Afin de consolider l'édifice, elle a fait appel à l'entreprise Vercheenne, qui est spécialisée dans les travaux fluviaux et maritimes.

SOLUTION : CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET SÉCURITÉ DES HABITANTS

Du latin « Ambacia », signifiant « entre deux eaux », la ville se situe entre la Loire et l'Amasse, l'un de ses affluents. L'enjeu global est de préserver le patrimoine historique d'une ville touristique, tout en garantissant la sécurité de ses habitants face aux aléas du dérèglement climatique.

Rencontré lors de l'étape du tour de France, **Maxime Maintier**, candidat Divers droite (DVD) aux élections municipales, propose de mener un **audit de l'ensemble des coteaux de la commune pour identifier les plus mouvants et les plus fragilisés**. Ces études permettraient d'anticiper les prochains risques d'effondrement.

Ces dernières années, la majorité municipale socialiste a accordé plus d'importance aux dépenses de fonctionnement de la ville, au détriment de **dépenses d'investissement qui permettraient de protéger la commune des conséquences du dérèglement climatique**.

Maxime Maintier propose d'inscrire la rénovation de la structure dans le programme **Action cœur de ville (ACV)** de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) dans un souci de maîtrise des finances publiques locales. L'objectif serait d'embellir et d'aménager durablement le centre-ville pour préserver un patrimoine architectural historique. Il est la source de **l'attractivité touristique** d'une ville accueillant près d'un million de touristes par an.

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

19. PROPOSITION : DÉPOLLUTION POUR UNE ZONE DE BAINADE GRATUITE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE).

PROBLÉMATIQUE : DÉPOLLUER LA MARNE

Depuis le début des années 2000, des initiatives citoyennes encouragent les particuliers à se baigner près de chez eux. L'objectif est de conduire les autorités publiques à adapter une réglementation restrictive en raison de la pollution des cours d'eau. Aujourd'hui, le réchauffement climatique exacerbe l'enjeu de lieux de rafraîchissement, notamment en milieux urbains. C'est en ce sens que des collectivités territoriales tendent à élargir les possibilités de se baigner dans les fleuves, les rivières et les lacs.

Ville d'environ 80 000 habitants, Champigny-sur-Marne est située en région parisienne, bordée des deux côtés par la Marne. La ville connaît une forte urbanisation pendant le XXe siècle, avec de nombreuses années marquées par une municipalité communiste.

Élu en 2020, le maire Laurent Jeanne favorise des avancées écologiques concrètes. Cet élu local valorise le patrimoine environnemental de son territoire via la mise en place d'espaces naturels sensibles pour préserver des sites avec un intérêt écologique.

SOLUTION : ZONE DE BAINADE GRATUITE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Dans cette commune de banlieue parisienne, **les logements sociaux représentent environ 45 % du parc des résidences principales**, soit largement au-dessus le pourcentage minimum de 25 % prévu à l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU).

L'objectif est de **lier écologie et social**. Ancienne baignade publique datant des années 1930, la base nautique Roland-Bouchier de Champigny-sur-Marne accueille de nombreuses activités dans le cadre naturel des boucles de la Marne, où l'on observe récemment un **retour de la biodiversité**. Ainsi, en plus des **activités nautiques** (kayak, canoë, paddle, aviron), la commune y a développé des **activités de sensibilisation à l'écoresponsabilité**.

Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, une des stations de dépollution de la Seine se trouvait à Champigny-sur-Marne. Membre du **syndicat mixte « Marne vive »** (communes, communautés d'agglomération, établissements publics territoriaux, métropoles, conseils départementaux, syndicats), la ville a œuvré pour le **retour de baignade dans la Marne**. Cette

mesure écologique et sociale s'inscrit dans le « **Big Jump** », une initiative européenne dont l'objectif est de recréer du lien entre les habitants entre leurs cours d'eau. Alors qu'en raison de la pollution, les lieux de baignades ont progressivement disparu au XXe siècle, les efforts de dépollution des dernières années permettent de les rouvrir progressivement. La commune a rouvert une **zone de baignade gratuite, authentique et naturelle** directement sur la Marne. Avec la **récurrence des épisodes caniculaires** pendant l'été, l'enjeu est de porter la mixité sociale jusqu'à la baignade publique. Une démarche que l'on retrouve également dans une autre étape du tour de France à **Neuilly-sur-Marne** en Seine-Saint-Denis, où un projet municipal similaire a été mené.

Dans un contexte délicat en matière de finances publiques locales, à la suite des mandatures communistes précédentes, l'objectif est de monter progressivement en puissance dans l'investissement dans les infrastructures de baignade (ponton, évènements).



20. PROPOSITION : REVALORISATION DES BORDS D'UN FLEUVE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À AMBOISE (INDRE-ET-LOIRE).

PROBLÉMATIQUE : LA LOIRE, UN FLEUVE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO À VALORISER

Depuis 2000, le Val de Loire est inscrit sur la liste **patrimoine mondial de l'Unesco**. Cette reconnaissance internationale consacre la richesse des bords de la Loire. À Amboise, l'île d'Or est classée **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)**. La pointe Est de l'île est considérée comme une **zone d'importance communautaire du réseau Natura 2000**.

La richesse de la faune et de la flore locale participe à l'attractivité touristique de la ville, qui accueille près d'un million de touristes par an. Récemment, la Loire a par exemple connu un repeuplement de castors.

SOLUTION : ZONE DE BAINADE ET ARBRES DE NAISSANCE SUR LES BORDS DE LOIRE (INDRE-ET-LOIRE)

Rencontré lors du Tour de France, Maxime Maintier, candidat divers droite (DVD) aux élections municipales de mars 2026, prévoit un grand programme de mise en valeur de la Loire.

L'objectif est de **rendre la Loire baignable**, un besoin des habitants renforcé par le réchauffement climatique et la **réurrence des canicules**. Il est aujourd'hui possible



de se baigner dans la Loire dans le Cher. Maxime Maintier souhaite s'inspirer des études menées à Tours, qui visent à rendre la Loire baignable. Située à une vingtaine de kilomètres d'Amboise, la ville veut créer des zones de baignade surveillée pour 2027. L'enjeu pour Amboise et Tours est de prévenir les risques de noyades en raison des trous d'eau et des courants aléatoires qui caractérisent la Loire. Après avoir mené les études préalables pour objectiver la possibilité d'un tel projet, l'idée serait de créer un **espace de baignade gratuit** pour les Amboisiens.

Aussi, les bords de Loire ont historiquement été des espaces d'extraction de carrière. Ces zones ont depuis été rachetées par la commune pour en faire un espace de loisirs. Maxime Maintier propose de réhabiliter une initiative de l'ancien maire LR Thierry Boutard (2020-2023), abandonnée par l'actuel maire Parti socialiste (PS) Brice Ravier. Pour reboiser cette zone et la rendre plus

agréable, il s'agirait de **planter un arbre à chaque naissance d'un enfant** à Amboise.

Chaque arbre serait planté en présence des parents avec une pancarte indiquant la date de naissance de l'enfant. Dans un contexte national de dénatalité, l'initiative renforce **l'enracinement dans une commune**, tout en participant à l'objectif écologique de **captation de carbone**.

Similairement, dans une autre étape du tour de France à **Aulnay-sous-Bois**, la municipalité a entrepris des travaux de renaturalisation des berges du canal de l'Ourcq, afin d'améliorer l'habitat naturel de la faune et de la flore.

21. PROPOSITION : LA FORÊT, PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET FILIÈRE BOIS

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À AVOISE (SARTHE).

PROBLÉMATIQUE : LA FORÊT PRIVÉE, UN BIEN PRIVÉ D'INTÉRÊT PUBLIC

Les écosystèmes forestiers, particulièrement soumis aux épreuves anthropiques et aux aléas climatiques extrêmes (canicules, épidémies, incendies, méga-feux), occupent une place plus significative dans les agendas de politiques publiques environnementales. Historiquement, les conflits d'usage marquent la privatisation puis la marchandisation des espaces forestiers, en particulier à la faveur des enclosures et des conflits entre ruraux et urbains autour de leurs usages.

Aujourd'hui, la forêt privée représente 12 millions d'hectares, soit 75 % de la forêt en France. 3,5 millions de particuliers sont propriétaires forestiers, sans compter leurs familles et proches. Au vu des enjeux écologiques qui s'y jouent (qualité de l'eau, captation du carbone, sécurité, incendies), la forêt constitue un **bien privé d'intérêt général**. Depuis quelques années, les forêts ont été enrôlées dans le processus de climatisation et d'écologisation de la gestion forestière locale, que ce soit la **captation carbone** ou la **préservation de la biodiversité**. Près de 80 % de la biodiversité terrestre est en forêt. Cependant, il y a un manque de formation des maires sur les sujets forestiers, malgré l'accompagnement de l'Office national des forêts (ONF) dans la gestion des forêts communales.

SOLUTION : RENFORCEMENT COOPÉRATION MAIRES ET GESTIONNAIRES DE FORÊTS PRIVÉES, ENTREPRISES DE LA FILIÈRE BOIS

Les maires doivent porter une vision à la fois **économique, écologique et sociale** de la gestion forestière privée et publique.

Alors que de nouvelles menaces environnementales planent sur les forêts, entre **insectes (scolytes) et vers (nématode) ravageurs**, des associations militantes écologistes souhaiteraient mettre la **forêt « sous cloche »**. Or, une gestion durable demande un travail de transformation obéissant à des logiques de concertation entre le maire et les acteurs privés du secteur forestier. C'est par exemple le cas pour augmenter la **séquestration du CO₂ atmosphérique** (lutte contre le changement climatique) ou la prévention des risques biotiques et abiotiques (préservation de la biodiversité).

Aussi, la **multiplication des incendies** de forêts marque un début de prise de conscience des élus locaux dans la nécessité de dialoguer et de travailler continuellement avec les acteurs de la forêt privée.

Rappelons, enfin, qu'il y a un enjeu à la préservation des **emplois des entreprises de la filière forestière et bois**. Ce sont des **emplois non délocalisables**, souvent pourvus par des **profils peu qualifiés et locaux** (416 000 emplois directs pour la seule filière bois). Travailler au plus près de la forêt participe à l'acquisition d'un savoir-faire hérité des générations précédentes et à sa transmission aux générations futures.

Il y a un véritable enjeu écologique à l'utilisation d'un bois local dans la production de produits bois et dérivés. Aujourd'hui, dans le **logement**, la construction bois représente plus de 6% du marché et 28% des extensions-surélévations sont construites en bois. Dans le **chauffage**, près de 7 millions de foyers français disposent d'un chauffage à bois.

22. PROPOSITION : REFUGE DE MONTAGNE INNOVANT

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : PATRIMOINE NATUREL ET ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Située dans le Lot, près de Figeac, Gréalou est une commune rurale d'environ 300 habitants. Le village est le long de la via Podiensis du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Les hauteurs de Gréalou abritent le site de Pech Laglaire qui comporte trois dolmens construits il y a 5 000 ans. L'un figure sur la Liste du **patrimoine mondial de l'Unesco** au titre des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ». Au cœur du **Parc naturel régional des Causses du Quercy**, ce site naturel est également un réservoir remarquable de biodiversité.

SOLUTION : REFUGE DE MONTAGNE INNOVANT

En 2020, l'œuvre d'art-refuge **Super-Cayrou** est inaugurée. Le lieu est conçu, à partir de techniques de construction traditionnelles (pierre sèche sans mortier) comme un refuge pour les pèlerins, randonneurs et visiteurs. Deux tentes caselles construites donne sur une terrasse offrant une vue panoramique sur les paysages environnants, notamment les falaises de la vallée du Célé et les monts du Cantal.

Le Super-Cayrou offre une expérience immersive unique, en réinventant les parcours de marche par une **combinaison entre art, nature et histoire**. Véritable œuvre artistique, le refuge se marie avec l'environnement local, naturel et patrimonial.

Le coût total du projet est estimé à environ **65 000 €**. Il est le fruit d'une initiative partagée entre **Derrière Le Hublot**, une scène conventionnée d'intérêt national, le **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy** (Géoparc mondial de l'UNESCO) et la **commune de Gréalou**.

Depuis son lancement, le refuge attire de nombreux visiteurs, participant à **l'attractivité touristique du Grand Figeac**. En 2022, lors de son inauguration officielle, il a reçu **deux prix de la Maison de l'Architecture Occitanie 2021** : le prix du jury et du public.



23. PROPOSITION : ARBORETUM PÉDAGOGIQUE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE).

PROBLÉMATIQUE : ANCIEN TERRAIN VAGUE

Dans le contexte de l'**objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** des sols de la loi « Climat et résilience » du 22 août 2021, **la rénovation des friches présente un intérêt écologique, mais aussi social et économique**.

Ville d'environ 80 000 habitants, Champigny-sur-Marne est située en région parisienne, bordée des deux côtés par la Marne. À l'instar d'autres communes, la ville connaît une forte urbanisation et bétonnisation pendant le XXe siècle et les nombreuses mandatures communistes. Il y a une trentaine d'années, la refonte du boulevard Stalingrad a laissé un terrain vague, longuement inexploité par la commune.

Élu en 2020, le maire Laurent Jeanne favorise des avancées écologiques concrètes. Il valorise le patrimoine environnemental de son territoire via la mise en place d'espaces naturels sensibles pour préserver des sites avec un intérêt écologique.

SOLUTION : ARBORETUM PÉDAGOGIQUE

Si les premiers arboretums du XIXe siècle jouaient le rôle de conservatoires d'espèces naturelles anciennes, aujourd'hui, ils permettent d'étudier l'acclimatation et la descendance des espèces dans le contexte de bouleversements climatiques, ainsi que la faune associée, tout en jouant un rôle pédagogique auprès de la population.

En mai 2025, la municipalité a inauguré un **arboretum pédagogique**. Ce choix écologique a été privilégié par rapport à une artificialisation des sols de l'ancien terrain vague pour construire des logements.

Dans un objectif de renaturation de la commune, le lieu comporte pour chaque milieu et biotope un arbre représentatif (hêtre *fagus sylvatica*

purpurea tricolor, olivier, ailanthus altissima...). Au total, 29 arbres, choisis par les jardiniers municipaux, composent des espaces thématiques aux feuillages variés et aux couleurs changeantes. La visée de cette initiative écologique est de sensibiliser les enfants de Champigny-sur-Marne aux différentes plantes des continents.

Le coût total du projet est estimé à **180 000 €**. Il a bénéficié d'un financement de 40 % de la part de la Région Île-de-France et de 10 % du Département du Val-de-Marne dans le cadre du **plan « 50 000 arbres »**.



RÉDUIRE.
GESTION SOBRE DES ÉNERGIES
ET DES DÉCHETS



4.



PRODUCTION ET GESTION DES ÉNERGIES

24. PROPOSITION : MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE COMMUNALE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE
SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE
À GOEULZIN (NORD).

PROBLÉMATIQUE : PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La production électrique générée par les moulins à eau participe à la transition énergétique. La loi « **climat et résilience** » du 22 août 2021 a permis de préserver l'usage de moulins à eau à des fins de production électrique. Les moulins à eau font pleinement partie du mixte énergétique et contribuent à la **souveraineté énergétique** de la France.

Dans les Hauts-de-France, Gœulzin est un village peuplé de 1 044 habitants. La commune dispose d'un **moulin datant du XVI^e siècle**. Depuis 2014, la municipalité porte l'enjeu de préservation d'un élément du **patrimoine historique local**. Cependant, au vu des moyens limités de la commune, le moulin ne pouvait être simple rénové, il fallait en réinventer l'usage.

Hormis les frais de personnel, la **principale dépense de la mairie est l'énergie**. En ce sens, dans les années 2010, un rapport du Sénat et de la commission de régulation de l'énergie alerte sur l'**augmentation exponentielle du prix du kWh**.

SOLUTION : MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE, CONCILIER PATRIMOINE ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le conseil municipal a pris la décision d'y construire une microcentrale hydroélectrique et d'y consacrer environ 35 % du budget communal. Cette mesure s'inscrit à la suite d'une rénovation de l'intégralité de l'éclairage public du village, entre 2016 et 2018, afin de réduire la consommation énergétique.

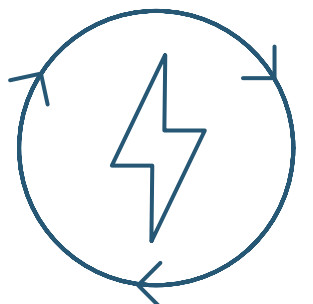
En 2021, après trois années de procédure administrative (obtention d'autorisations préfectorales notamment), la **microcentrale hydroélectrique** est finalement installée. Elle repose sur la technologie de la **roue à aubes**, certes moins productive, mais plus résistante qu'un système à turbine. Afin de réduire l'impact sonore de la microcentrale pour les administrés, un **caisson acoustique** a été installé.

Entre 2021 et 2023, l'installation énergétique se perfectionne en passant d'une production de 61 000 kWh/an à **96 000 kWh/an**. Or, le besoin d'électricité publique de la commune s'élève à 87 590 kWh. Gœulzin est ainsi autonome en électricité. Le village revend même le surplus de l'électricité produite, évitant aux habitants

l'explosion des prix de l'énergie à la suite de la guerre russo-ukrainienne en février 2022.

Sur le plan comptable, le coût total du projet était estimé à 118 000 €. L'**autonomie énergétique et la revente du surplus d'électricité à un fournisseur d'accès permettent à la commune d'économiser environ 70 000 €/an**. Après seulement deux années de fonctionnement, la microcentrale hydroélectrique est rentable pour les finances publiques de la collectivité.

Désormais, d'autres communes, disposant de moulins à l'eau, s'inspirent de la réussite de ce projet local. La microcentrale hydroélectrique parvient à concilier **préservation du patrimoine historique et nécessité de la transition énergétique**.



25. PROPOSITION : CENTRALE SOLAIRE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À CABRIÈRES-D'AVIGNON (VAUCLUSE).

PROBLÉMATIQUE : LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PAR LE PHOTOVOLTAÏQUE

Le développement du photovoltaïque est une composante majeure d'une stratégie énergétique visant la **neutralité carbone en 2050**. En 2022, les éoliennes et les panneaux photovoltaïques ont produit plus d'électricité que le gaz ou le charbon en Europe. Cette filière énergétique tient une place significative dans la plupart des scénarios prospectifs, dont le travail de prospective de l'**Agence de transition écologique (Ademe) « Transition(s) 2050 »**, dans lequel le photovoltaïque doit atteindre entre 92 et 144 GW installés d'ici 2050.

Avec 2 614 heures d'ensoleillement, le **Vaucluse était le 6e département le plus ensoleillé de France en 2024**. Cabrières-d'Avignon est une commune de 1 700 habitants située dans ce département.



SOLUTION : UNE CENTRALE SOLAIRE

En 2021, la Mairie de Cabrières-d'Avignon a signé avec l'entreprise **Tenergie, un développeur et un producteur français d'énergie renouvelable**, une convention de partenariat pour accélérer la transition énergétique de la commune. Le projet a été initié par la municipalité avec l'accompagnement du **parc Naturel Régional du Luberon**. En effet, à l'échelle locale, ce projet s'inscrit dans l'**ambition de la Charte du Parc du Luberon visant l'autonomie énergétique d'ici 2040**.

En août 2025, la municipalité, les représentants du Parc naturel régional du Luberon et Tenergie ont inauguré le chantier de la future centrale photovoltaïque, qui se situera dans le « Grand Geas », un terrain en friche. L'installation d'infrastructures photovoltaïques doit composer avec des **enjeux de préservation de la biodiversité locale**. À cet égard, la pose n'a débuté qu'au mois d'octobre, afin d'attendre le terme de la période de nidification. Par ailleurs, des mares seront créées pour conserver l'espèce protégée du crapaud calamite.

La mise en route est prévue pour février 2026. La centrale photovoltaïque comportera **6 500 panneaux, installés sur 3,84 ha, qui permettront une puissance maximale de 5MWc, soit l'équivalent des besoins de 3 000 foyers**. Cette offre d'autoconsommation bénéficiera non seulement aux habitants de Cabrières-d'Avignon, mais aux habitants des communes voisines.

Sur le **plan financier**, le projet devrait rapporter à la mairie environ **110 000 €/an**, soit environ 7 % des dépenses annuelles de la municipalité. Les partenaires publics et privés ont souhaité associer les riverains en leur donnant la possibilité d'investir dans le parc solaire à travers un **financement participatif**. Les habitants intéressés seront rémunérés pour leur prêt à un taux d'intérêt fixe de 7 à 9 % sur 3 à 5 ans.

26. PROPOSITION : STATION DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT

PROBLÉMATIQUE : ENJEUX DE L'HYDROGÈNE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'**hydrogène « vert »** contribue à décarboner la chaîne énergétique tout en apportant une flexibilité nouvelle, tant du point de vue des usages que de la production et des réseaux énergétiques. S'il existe des projets européens et nationaux pour le développement de l'hydrogène (H2Excellence, Green SKHy ou l'initiative trinationale 3H2), ils demeurent insuffisamment volontaristes par rapport à ce que propose aujourd'hui la Chine.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) s'est engagée depuis 2014 dans une démarche volontaire, proactive et constante en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique et énergétique de son bassin de vie, fondée sur la recherche de solutions innovantes et une organisation performante des services publics. Elle poursuit trois objectifs : lutter contre la part anthropique du changement climatique ; lutter contre la production de particules fines ; agir pour la biodiversité.

SOLUTION : STATION DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT

Dans ce cadre, la CACPL porte le projet de développement d'une **filière de production, distribution et exploitation d'hydrogène vert, avec notamment la création d'une station de production sur le bassin de vie**

communautaire, d'une capacité de production de 800 kg/jour, localisée sur le dépôt de la régie Palm Bus, avenue de la Roubine à Cannes-la-Bocca.

La station de production sera mise en service en janvier 2026 (essais) et les **14 premiers bus à hydrogène seront mis en circulation en mars 2026**. Elle permettra d'alimenter 41 bus de la flotte Palm Bus d'ici 2033. Actuellement, la flotte compte 107 bus, dont 42 électrique et 65 roulant aux bio-carburants. Au premier 2026, l'objectif est que la flotte compte 110 bus, dont 42 électriques, 54 roulant aux bio-carburants et 14 à l'hydrogène. La station permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ **3,3 tonnes de CO₂/an**.

Pour mener à bien ce projet, l'Agglomération Cannes Lérins a bénéficié de l'accompagnement des partenaires techniques suivants :

- **Hynamics**, filiale du groupe EDF, maître d'ouvrage délégué de la société de projet, qui assure l'ingénierie technique, la fourniture de l'électrolyseur et de ses équipements de compression-distribution de l'hydrogène, l'exploitation et la maintenance de l'installation de production ;
- **Le fonds d'investissement Pearl**, filiale commune de la Banque Rothschild, de la Caisse des Dépôts et de la Banque Européenne d'Investissement, assurant un financement spécialisé de l'installation de l'unité de production ;
- **L'Institut pour la Transition Énergétique Efficacy**, en charge de l'évaluation de la performance et de l'efficacité du projet.

- **Le projet représente un investissement total de 50,5 M€ :**
- **15 M€** portés par la société de projets pour la réalisation de la station de production d'hydrogène, subventionnés à hauteur de 58 % par l'ADEME, la Région PACA et le fonds européen Connecting Europe Facility ;
- **35,5 M€** portés par l'Agglomération Cannes Lérins et la régie de transports Palm Bus pour l'acquisition des bus (35 M€ pour 41 bus : 18 articulés et 23 standards) ;
- **500 000 €** portés par la régie Palm Bus pour la mise aux normes du dépôt.

27. PROPOSITION : GESTION DE L'EAU

PROBLÉMATIQUE : DISPONIBILITÉ DE L'EAU

En août 2025, 80 des 96 départements de France métropolitaine ont été touchés par des alertes sécheresse et des restrictions d'eau. Quel que soit le niveau de sécheresse, les habitants de l'Agglomération Cannes Lérins et plus largement du périmètre du SICASIL (Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup) **ne se sont jamais retrouvés confrontés à une situation de restriction d'eau** comme cela a pu être le cas dans des communes voisines. Le bassin cannois est alimenté par trois ressources : **la Siagne** (depuis 1868), **le Loup** (depuis 1911) et **la réserve de Saint-Cassien** (depuis 2001, soit 10 millions de m³ disponibles sollicités uniquement en cas d'urgence).

La préservation de la ressource est le fruit d'une **stratégie d'anticipation et d'investissements** mise en œuvre depuis 2001 par le SICASIL, sous le mandat de David Lisnard, président de 2001 à 2014. La finalité est de renforcer la performance des équipements tout en préservant le pouvoir d'achat des usagers. **138 M€ ont ainsi été investis depuis 2001** pour moderniser et renouveler les infrastructures d'eau potable (réservoirs, réseaux, etc.) : **84 % de rendement et 60 millions de m³ d'eau potable préservés**. D'ici 2031, il y a un objectif de 90 % pour préserver 10 millions de m³ d'eau supplémentaires.

Cette gestion de la ressource en eau par un service public a été labellisée le 21 juillet 2025 par l'organisme indépendant **Aquacert International**.

SOLUTION : RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES (REUT)

Le déploiement de la **Réutilisation des eaux usées traitées (REUT)** constitue une innovation pour préserver la ressource en eau. La REUT est opérationnelle sur le bassin de vie de l'Agglomération Cannes Lérins depuis l'été 2023, avec la mise en œuvre des usages de **lavage des voiries** (une première en France) et **d'irrigation du Golf Old Course** (Mandelieu-la-Napoule), ainsi que **d'irrigation des équipements sportifs et des espaces verts**.

En dépit de la candidature de l'Agglomération Cannes Lérins en 2016 à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau sur la REUT – retenue en 2018 – l'obtention des autorisations a été le fruit d'une **bataille administrative** lancée par David Lisnard, maire de Cannes. Ce sont **5 500 paramètres qui ont été analysés de 2017 à 2025** pour confirmer l'innocuité sanitaire de cet usage.

Cette innovation a été rendue possible grâce aux **investissements conséquents et anticipés** portés sur la station d'épuration Aquaviva de Cannes-Mandelieu afin de traiter les eaux usées qui se rejettent en mer. L'eau se déversant en mer est d'une haute qualité. En témoignent des plongeurs professionnels qui ont photographié en mai 2025 des

gorgones à proximité de la station. Les gorgones sont une espèce marine extrêmement sensible à la qualité de l'eau, à proximité immédiate du rejet en mer.

En 2025, **170 000 m³ d'eau traitée** ont été réutilisés. De nouveaux usages sont prévus. Pour **le lavage de véhicules de la flotte de la régie Palm Bus**, une aire de lavage a été créée en 2025 pour répondre à ce besoin. Les camions de bennes à ordures ménagères bénéficient également de ce dispositif. Des demandes d'autorisation sont en cours pour **l'hydrocurage des réseaux d'assainissement et pluvial et l'alimentation de la centrale d'hydrogène**.

La volonté du Président de l'Agglomération Cannes Lérins est de solliciter le plein potentiel des **15 millions de m³ d'eaux usées traitées** chaque année par la station d'épuration pour des usages plus conséquents : **soutenir** le débit d'étiage de la Siagne en période estivale ; **recharger** les nappes phréatiques ; **préserver** la ressource et les milieux aquatiques ; **développer** davantage les usages agricoles de la Basse vallée de la Siagne.

28. PROPOSITION : DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE DU CIMENT

CETTE PROPOSITION S'APPUIE
SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE
À AIRVAULT (DEUX-SÈVRES).

PROBLÉMATIQUE : UNE CIMENTERIE HISTORIQUE

Une feuille de route du secteur fixe le cap 2023-2050 pour la décarbonation de l'industrie française du ciment, afin de concilier impératif de compétitivité et de transition écologique face au dérèglement climatique.

Airvault est une commune de 3 200 habitants située dans les Deux-Sèvres. Depuis 1919, la cimenterie locale produit du ciment dans ce qui constitue l'une des plus importantes cimenteries de France. **Le sol calcaire** du territoire favorise le développement de ce secteur. La Cimenterie du Fief d'Argent est aujourd'hui une filiale de l'entreprise allemande **Heidelberg Materials**, deuxième plus grand groupe cimentier du monde.

Une rénovation a été menée depuis 2019, avec une **inauguration officielle prévue pour avril 2026**. Avec **459 000 tonnes de CO₂ émises en 2023**, Airvault était le 13^e site industriel le plus polluant de France. Porté par un financement global de **350 M€, dont 24 M€ de l'Agence de transition écologique (Ademe) et 1 M€ de la Région Nouvelle-Aquitaine**, l'objectif est de réduire les émissions de carbone.



SOLUTION : UNE CIMENTERIE ZÉRO CARBONE

Le projet d'une **cimenterie zéro carbone** s'inscrit dans la trajectoire de **décarbonation de l'industrie dans le Grand-Ouest (GOCO2)**. L'objectif principal est de réduire des émissions inévitables de CO₂ de trois sites industriels producteurs de ciment et de chaux figurant parmi les principaux émetteurs français. Le projet bénéficie d'un **financement global de 3 Mds€** (entreprises, État, Union européenne).

La **Commission nationale du débat public (CNDP)** a été saisie pour garantir la concertation préalable des administrés concernés par le projet. La concertation s'étendra jusqu'en 2028. La participation du public permet de consolider l'acceptabilité sociale du projet. Lors des réunions publiques, Mattieu Manceau, conseiller municipal

d'Airvault et historien de formation, retrace pédagogiquement l'histoire de l'enracinement de la cimenterie dans la commune pour montrer la continuité dans laquelle s'inscrit ce renouveau local ambitieux.

La majorité municipale du maire **Olivier Fouillet** soutient politiquement le projet, y voyant une **opportunité de développement économique** pour la commune de 3 200 habitants. Le chantier actuel mobilise aujourd'hui 800 personnes et le projet de site pourvoira une **centaine d'emplois**.

La **décision finale sera prise en 2028** pour la mise en route du projet. L'objectif est de créer un **gazoduc pour 2032-2033** reliant différentes usines au port de Saint-Nazaire.



TRANSFORMATION DES DÉCHETS

29. PROPOSITION : MÉTHANISEURS ET ÉNERGIE VERTE

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À ÉTRÉPAGNY (EURE).

PROBLÉMATIQUE : BIOGAZ ET VALORISATION DES BIODÉCHETS

Conformément à l'accord de Paris de 2015, la loi **Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC)** de 2020 vise la **réduction de l'empreinte carbone de la France**. C'est en ce sens que la dernière évolution de la loi insiste sur la **valorisation des biodéchets** par leur **transformation en biogaz ou en compost**.

Les gaz renouvelables sont nécessaires à la réussite de la transition énergétique. En ce sens, la méthanisation est une technologie de production de biogaz et de digestat à partir de biomasse. Elle représente une solution pour décarboner l'énergie et atteindre les objectifs climat de la France.

Le secteur agricole est décisif dans ce secteur. **47 % des sites de méthanisation appartiennent à des agriculteurs**. Le département de l'Eure est l'héritier d'une tradition agricole. L'agriculture y valorise **65 % des terres, avec des productions phares (blé, orge, lin) et diversifiées (élevage, cidre)** et emploie environ **9 000 personnes**.

SOLUTION : MÉTHANISEURS ET ÉNERGIE VERTE

C'est dans ce contexte local que, depuis 2021, le **site de production de biométhane** d'Étrépagny fait partie des 1 400 sites de méthanisation de la France (chiffres Chambres d'agriculture France). Les méthaniseurs transforment des déchets végétaux en énergie verte revendue au **gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité Enedis**.

Au total, c'est l'équivalent de la production de deux centrales nucléaires ou encore l'équivalent de la consommation de 2,7 millions de logements neufs. L'unité de méthanisation de la SAS Quillet Biogaz représente **4,2 % de la consommation annuelle de gaz d'Étrépagny**, soit l'équivalent de la totalité des consommations résidentielles de la commune. Ce site permet une économie de 50 % d'engrais chimiques, attestant la réussite du recyclage des déchets et d'une économie circulaire vertueuse.

Parmi les **externalités positives** de la production de biogaz, outre la **création d'emplois locaux** pour le fonctionnement du méthaniseur, il y a aussi les **revenus complémentaires pour les agriculteurs**.



30. PROPOSITION : COMPOSTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LES BIODÉCHETS

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : LA GÉNÉRALISATION DU TRI DES BIODÉCHETS

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen, notamment la **directive de 2008 sur les déchets**, et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, le tri des biodéchets est généralisé. Il concerne désormais tous les professionnels et particuliers. L'article L. 541-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme :

LES DÉCHETS NON DANGEREUX BIODÉGRADABLES DE JARDIN OU DE PARC, LES DÉCHETS ALIMENTAIRES OU DE CUISINE PROVENANT DES MÉNAGES, DES BUREAUX, DES RESTAURANTS, DU COMMERCE DE GROS, DES CANTINES, DES TRAITEURS OU DES MAGASINS DE VENTE AU DÉTAIL, AINSI QUE LES DÉCHETS COMPARABLES PROVENANT DES USINES DE TRANSFORMATION DE DENRÉES ALIMENTAIRES.

Les collectivités territoriales doivent aujourd'hui proposer des solutions de tri des déchets aux administrés. Elles peuvent bénéficier de soutiens financiers, techniques et en matière de communication de la part de l'État.

En avril 2025, l'Agence de transition écologique (Ademe) estime que le nombre de bénéficiaires a triplé depuis 2022. Aujourd'hui, **50 % des Français bénéficieraient d'une solution de tri des biodéchets mise en place par leur collectivité.**

SOLUTION : COMPOSTEUR ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LES BIODÉCHETS

Dans les Yvelines, Croissy-sur-Seine est une commune de 10 200 habitants. Depuis février 2024, un compostage électromécanique révolutionne la gestion locale des biodéchets en combinant **innovation technologique et insertion sociale**. Ce dispositif pilote dans le territoire traite jusqu'à **330 kg de biodéchets par jour**, soit 120 tonnes de biodéchets par an. Limitant le transport de déchets, il favorise un **réemploi direct du compost dans les espaces verts de la commune** (jardins partagés, écoles). Il est exploité par l'**entreprise d'insertion Triethic**, basée sur le territoire.

La **technologie électromécanique automatisée** permet de réguler en continu les paramètres essentiels du compostage (température, humidité, oxygénation) grâce à des capteurs internes, un brassage automatique et

une gestion thermique précise. Cette méthode permet une transformation rapide des biodéchets en compost en 10 à 15 jours, tout en limitant les nuisances et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Porté par le maire de Croissy-sur-Seine **Jean-Roger Davin**, ce projet innovant s'inscrit dans le cadre d'une politique intercommunale ambitieuse de réduction des déchets et de valorisation de la matière organique. La ville est la première commune de la **Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS)** à accueillir un composteur électromécanique pour traiter localement les biodéchets. Croissy-sur-Seine sert de site pilote pour le traitement des biodéchets collectés dans plusieurs communes voisines, dont Saint-Germain-en-Laye, où 11 bornes d'apport volontaire ont été installées.

En novembre 2024, une distribution gratuite de compost a eu lieu sur la commune, marquant une nouvelle étape dans le cycle vertueux mis en place. La sensibilisation écologique des habitants participe à l'ancrage local et social du projet.

31. PROPOSITION : LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

PROBLÉMATIQUE : UNE PROLIFÉRATION DES DÉPÔTS SAUVAGES

La prolifération des épaves et des dépôts illégaux de déchets représente une nuisance pour l'environnement. Elle porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels. Les dépôts sauvages de déchets constituent une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Plus encore, outre les **nuisances visuelles et olfactives** pour les riverains, ils augmentent le risque d'incendie et d'intoxication.

En 2021, le Gouvernement a fait de la lutte contre les dépôts sauvages une priorité. Conformément à la mesure 27 de la Feuille de route « économie circulaire » répertoriant les moyens de prévention et de sanction, un guide de référence est mis à disposition des mairies. **Le maire est la première autorité de police compétente pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets définis à l'article L.541-3 du code de l'environnement.** Il dispose d'un pouvoir de police administrative (prévention) et judiciaire (sanction).

Les dépôts sauvages sont non seulement un **coût environnemental**, mais également un coût économique pour les communes. Par exemple, à **Châtelleraut** (Vienne), outre une campagne de sensibilisation, en 2025, six agents municipaux ont été recrutés spécifiquement pour le ramassage des dépôts sauvages pour un budget de 1,4 M€. À **Orléans** (Loiret), la mairie a estimé que l'enlèvement des

dépôts sauvages coûtait 400 000 €/an à la commune. Aussi, la police municipale est régulièrement mobilisée pour chercher les indices dans les dépôts sauvages afin d'identifier les contrevenants. Ce temps de travail des agents n'est ainsi pas alloué à d'autres problématiques de sécurité des habitants.

SOLUTION : CAMÉRAS INTELLIGENTES ET AMENDES DISSUASIVES

À **Montélimar** (Drôme), la mairie a décidé l'installation d'un système de caméra de la **start-up française Vizzia**, qui équipe plus de 150 collectivités locales en France. Ces caméras intelligentes, qui peuvent être déplacées, et haute définition coûtent **15 000 € par an chacune**. Des caméras sont mobiles en fonction des lieux stratégiques et des besoins des habitants. Le système propose deux caméras : l'une pour filmer le lieu de dépôt sauvage, l'autre pour analyser les données afin de procéder à la verbalisation, notamment à l'aide de la plaque d'immatriculation du véhicule. En près de deux ans, ces caméras ont permis de **verbaliser 279 individus** pour dépôts sauvages.

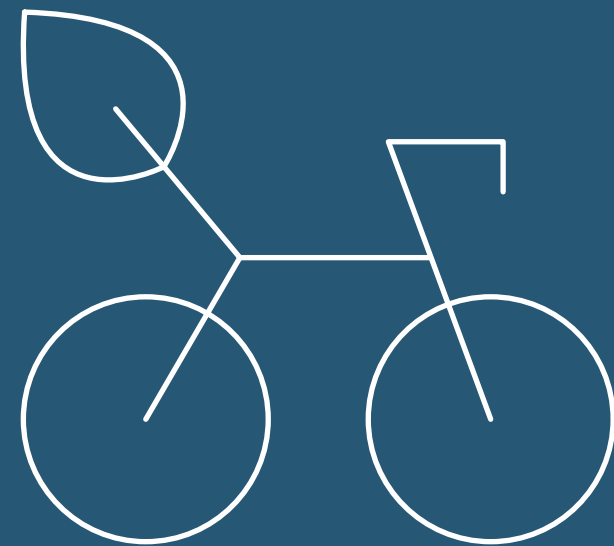
À **Tourcoing** (Nord), la **brigade de l'environnement** a été transférée à la direction de la sécurité publique pour faciliter la consultation des images de vidéosurveillance et la verbalisation. Parmi les 500 caméras de la ville, certaines font appel à l'**intelligence artificielle pour identifier les contrevenants**. En 2025, la commune

estime que 1 183 procès-verbaux ont été dressés pour des faits d'insalubrité, dont 10 % grâce à la vidéosurveillance, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2024.

À **Saintes** (Charente-Maritime), outre l'installation de caméras intelligentes, la mairie a décidé d'**augmenter les amendes pour ce type d'infraction**. L'objectif est que l'**amende comporte l'ensemble des coûts supportés par la commune**. Face au constat d'échec de la seule prévention, le maire Bruno Drapron a décidé de relever l'amende au montant symbolique de **1 000 €**, contre une centaine d'euros habituellement. Le coût du système de vidéosurveillance pour cette commune de 25 000 habitants est d'environ 50 000 €. Depuis l'installation des caméras, près de 50 procès-verbaux ont été dressés pour un total de 8 000 € collectés.

SE DÉPLACER.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS ALTERNATIVES



5.

32. PROPOSITION : FINANCEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

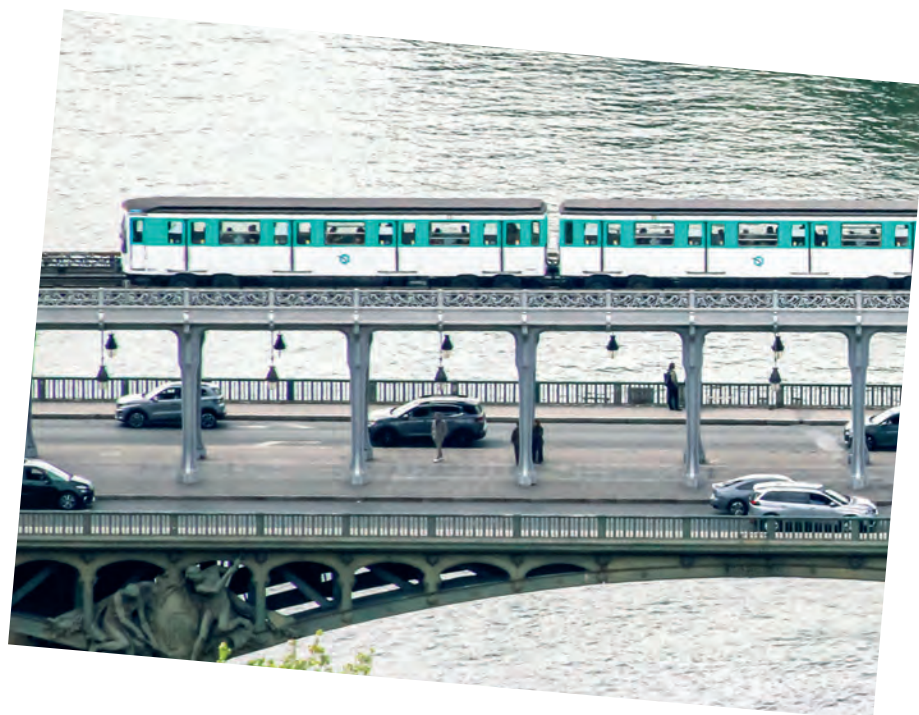
CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À GRENOBLE (ISÈRE).

PROBLÉMATIQUE : STAGNATION DU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

Dans un objectif de réductions des émissions de gaz à effet de serre, **se déplacer en bus représente 130 g de CO₂/km par voyageur, contre 203 g de CO₂/km par voyageur pour la voiture individuelle**. Prendre le métro, le tramway ou le train constitue une division par 30 des émissions de gaz à effet de serre.

Grenoble a construit moins d'un kilomètre de tramway supplémentaire en 12 ans, un immobilisme inédit dans l'histoire des transports en commun de la ville. En conséquence, la part modale des transports en commun stagne pour la première fois. Aucun développement du tramway n'est pour le moment prévu.

Aujourd'hui, le **Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)** n'a pas les marges de manœuvre budgétaires pour investir dans les transports en commun. Outre la part grandissante des dépenses de fonctionnement, l'essentiel de l'investissement s'est dirigé vers le développement de pistes cyclables lors du mandat des Verts-LFI à la tête du syndicat (2014-2020). Par ailleurs, la dette héritée de cette gestion oblitère les capacités du syndicat.



SOLUTION : REDONNER UNE MARGE DE MANŒUVRE FINANCIÈRE À LA VILLE

Dès sa première élection en 1983, Alain Carignon avait consulté les Grenoblois par un référendum local pour solliciter leur avis sur l'instauration d'un tramway. En 1985, après 4 ans de travaux, la première ligne de la ville était inaugurée, augurant une période de développement des transports grenoblois.

Aujourd'hui, son objectif est de renouer avec un cycle de développement de l'offre. L'enjeu financier est central dans le développement des transports en commun à Grenoble. Aujourd'hui ce développement est paralysé en raison d'un niveau d'impôt élevé, de dépenses de fonctionnement en hausse chaque année, et d'un endettement qui se creuse.

Le candidat à la mairie propose de **fusionner les services de la Ville et de la Métropole de Grenoble par une budgétisation à base zéro**.

Une telle mesure permettrait d'effectuer des économies de fonctionnement massives et immédiates. Les économies réalisées serviront au désendettement de la ville, puis à investir progressivement dans les enjeux locaux prioritaires : sécurité, propreté, embellissement, développement des transports.

33. PROPOSITION : VÉHICULE UTILITAIRE EN AUTOPARTAGE

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES VÉHICULES EN AUTOPARTAGE

Début décembre 2025, dans une stratégie de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, le Gouvernement a annoncé l'objectif de **70 000 véhicules en autopartage d'ici 2031**, contre actuellement 14 000 en 2025.

Pour ce faire, l'État compte :

- **simplifier** l'inscription aux services d'autopartage ;
- **faciliter** le déploiement des stations d'autopartage en accompagnant les collectivités territoriales, notamment sur les aspects réglementaires ;
- **intégrer** ce mode de déplacement dans les calculateurs d'itinéraires.

Selon l'**Agence de transition écologique (Ademe)**, l'autopartage possède un impact important sur la mobilité individuelle. Néanmoins, ce même impact demeure marginal à l'échelle de la mobilité nationale, en raison du faible volume de véhicules que représentent aujourd'hui ces services. Ce déficit structurel ne facilite pas le développement et la démocratisation de ce mode de déplacement d'avenir.

SOLUTION : VÉHICULE UTILITAIRE D'AUTOPARTAGE

Située dans l'Ariège, la municipalité de Dun s'est saisie localement des enjeux écologiques de développement et de démocratisation de l'autopartage pour les 536 habitants de la commune.

Après une première réunion publique en 2022, la mairie a finalisé en 2024 la **mise en place d'un véhicule utilitaire électrique en autopartage**. Ce projet a été mené en partenariat avec l'**entreprise Clem**, un acteur pionnier de l'autopartage de véhicule électrique et de la recharge. Il répond aux besoins de mobilité dans ce territoire rural isolé. Dun est en effet une commune de montagne éloignée des principaux bourgs des alentours. Le maire a souhaité y remédier en offrant une alternative bas-carbone aux nombreux trajets effectués en véhicule individuel par les habitants.

Outre la **diminution du coût écologique et économique du transport**, cette solution est adaptée aux habitants plus âgés en incapacité de conduire.

Sur le plan financier, le coût total du projet est estimé à **63 135 €**. Il est en partie subventionné par le Fond vert mobilité rurale (26 497 €) et par le Dispositif d'Innovation et d'Expérimentation (aide régionale de 15 898 €). La commune a obtenu, avec l'aide de l'**Association des maires ruraux de France (AMRF)**, qui réunit les élus des communes de moins de 3 500 habitants, d'être éligible à une mesure initialement réservée aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).



34. PROPOSITION : RÉSEAU DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

CETTE PROPOSITION S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PRIX DE L'INITIATIVE ÉCOLOGIQUE LOCALE D'ÉCOLOGIE RESPONSABLE ET DE L'INSTITUT THOMAS MORE.

PROBLÉMATIQUE : DÉVELOPPEMENT DU VÉLO

Alors que le **transport représente environ 31 % des émissions de gaz à effet de serre en France**, la décarbonation passe par la proposition de **modes de transports alternatifs**. C'est dans cette perspective que le vélo est encouragé par rapport à la voiture individuelle dans le **Plan marche et vélo 2023-2027** initié par le Gouvernement en 2023. Depuis 2019, l'Agence de transition écologique (Ademe) pilote les programmes **AVELO 1, 2 et 3**. Ces politiques publiques ont pour objectif de soutenir 1 000 territoires peu denses et périurbains dans **la planification, l'expérimentation, l'évaluation et l'animation** de leur politique cyclable.

Sous le mandat de **Crescent Marault**, Auxerre (Yonne) a mis en place une politique écologique locale visant à réduire l'empreinte écologique de la commune et à sensibiliser les citoyens. La municipalité s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre en réhabilitant les bâtiments publics pour améliorer leur performance énergétique, mais aussi en favorisant la mobilité douce pour les 35 200 Auxerrois.



SOLUTION : RÉSEAU VÉLO AUGMENTÉ

Sous l'impulsion de Crescent Marault, maire d'Auxerre et président de l'agglomération, **le réseau vélo augmenté de l'Auxerrois** a été lancé en mai 2023 par la Communauté d'agglomération. Baptisé « **AuxR_M le vélo** », le dispositif déploie 320 vélos électriques en libre-service à travers 43 stations dans 29 communes. Il repose sur une plateforme permettant à la fois la location courte (VLS) et longue durée (VLD). La majorité des usagers VLS utilisent le service pour les loisirs (78,4 %), tandis que les abonnés VLD s'en servent principalement pour leurs déplacements domicile-travail (83,9 %).

Au cours des 7 premiers mois du dispositif, 5 500 utilisateurs, soit 8 % de la population locale, ont effectué 67 000 trajets, évitant **25 tonnes de CO₂** pour la seule année 2023.

L'infrastructure cyclable fait partie intégrante du projet. L'intercommunalité investit également dans **l'extension des pistes cyclables** pour accompagner cette transition. Un nouveau schéma de circulation prévoit notamment **l'aménagement d'axes en sens unique** pour dégager des voies sécurisées.

Le coût de fonctionnement du service est de 300 000 €/an, pris en charge par la collectivité. Son développement se poursuit avec une expansion du parc à 450 vélos et un doublement des stations.

35. LA POLLUTION SONORE DES MODES TRANSPORTS

CETTE PROPOSITION S'APPUIE SUR L'ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE À COURBEVOIE (HAUTS-DE-SEINE).

PROBLÉMATIQUE : LES RISQUES DE LA POLLUTION SONORE

La pollution sonore désigne le seuil à partir duquel les nuisances sonores provoquées par les activités humaines, comme les transports ou les activités de chantier, perturbent l'acuité auditive – la perception des sons – la santé et les écosystèmes.

La pollution sonore fragilise la santé mentale et cognitive. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) la considère comme le deuxième facteur environnemental ayant le plus d'impact sur la santé des Européens après la pollution de l'air. En 2020, un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement estime les nuisances sonores contribuent chaque année

à 48 000 nouveaux cas de maladies cardiaques et à 12 000 décès prématurés en Europe. Enfin, sur le plan social, en 2021, l'Agence de transition écologique (Ademe) a estimé que le coût social du bruit en France était à 147 Md€/an.

SOLUTION : RÉDUIRE LA POLLUTION SONORE EN VILLE

Située dans les Hauts-de-Seine, Courbevoie compte 82 000 habitants sur une superficie de 4,17 km², soit une densité de 20 000 habitants/km². À titre de comparaison, cela correspond à la densité de Paris qui se trouve à 10 km. Pour répondre au défi de la pollution sonore dans une ville aussi dense, la mairie a lancé plusieurs chantiers.

D'une part, la municipalité a décidé un partenariat avec l'ONG « **La Semaine du son** », reconnue par

l'UNESCO. Dans le cadre de cet accord, Courbevoie est devenue **la première ville en France à accueillir dans son espace public un mesureur de décibels**, baptisé « **décibélateur** » par l'écrivain Erik Orsenna. Cet instrument, installé peu à peu dans toute la ville, permet d'objectiver et de visualiser l'importance de l'environnement sonore dans le quotidien des habitants.

D'autre part, la mairie a diligenté au cours de l'année 2025 une étude acoustique de sa principale artère commerçante, traversée par un fort trafic automobile et ferroviaire. Selon cette étude, « le bruit résiduel avoisine 53 dB (A), volume très agréable sachant que le niveau normal d'une conversation se situe entre 60 et 70 dB (A) ». Néanmoins les pics sonores dus au passage de véhicules peuvent être réduits. Une piste d'étude est **la pose sur la chaussée d'un isolant phonique et de réflecteurs ou absorbeurs de son le long des trottoirs**.



REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble des élus rencontrés lors de ce Tour de France tout particulièrement les maires des communes de Taverny, Avoise, Souvigné-sur-Sarthe, Solesmes, Bouessay, Chassillé, Goeulzin, les élus du département de la Corrèze, les maires d'Argentat-sur-Dordogne et d'Argentat, le maire de Champigny-sur-Marne, la famille Corman à Jossigny, les maires de Saint-Malo et Saint-Brieuc-des-Iffs, Thomas Rousseau à Rennes, les maire d'Angers et Verrières-en-Anjou, le maire d'Étrépagny, Alain Carignon et Clément Chappet à Grenoble, l'équipe municipale d'Airvault, Claude Melquior à Carpentras, les maire de Courthézon et Cabrières-d'Avignon, les maires de Neuilly-sur-Marne et Aulnay-sous-Bois, l'équipe municipale de Courbevoie, Maxime Maintier à Amboise, Monsieur le Premier ministre Michel Barnier et la maire du Vème arrondissement, la CGT pêche de Saint-Jean-de-Luz, l'entreprise Plou à Chargé, le maire de lholdy, le maire de Monein et Sandrine Lafargue, vice-présidente du département des Pyrénées-Atlantiques, Jean Helou-Leizaola.

Une pensée particulière pour toutes les « petites mains », qui dans l'ombre, permettent la réussite de cette belle aventure.

